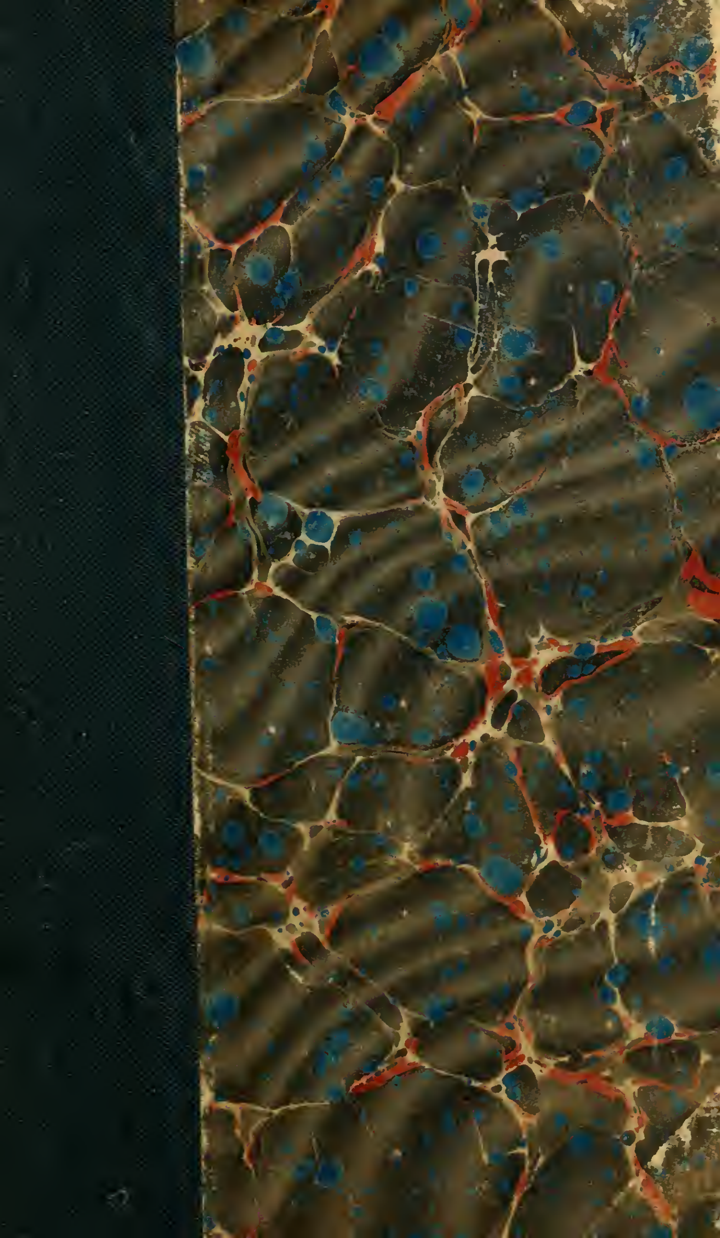


PETIT ALMANACH LÉGISLATIF,

OU

LA VÉRITÉ EN RIANT

SUR NOS DÉPUTÉS.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

PETIT

ALMANACH LÉGISLATIF,

OU

LA VÉRITÉ EN RIANT

SUR NOS DÉPUTÉS.

(par Cauchois-Lemaire et de St Ange)

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE UNIVERSELLE
DE P. MONGIE,
BOULEVART POISSONNIÈRE, N°. 18.

1820.

RIVAROL composa, sous le titre de Petit Almanach des Grands Hommes, une satire ingénieuse et piquante des nains littéraires de son temps. Rivarol était un homme d'infiniment d'esprit, quoique un peu monarchique : il possédait au plus haut degré l'art d'infliger le ridicule, quoique sa manière ne fût pas toujours exempte d'afféterie et de prétention. Son livre eut un succès prodigieux; la cour et la ville en firent leurs délices ; et les malheureux auteurs qu'il avait immolés à la malignité publique, subissent encore aujourd'hui, pour la plupart, l'hu-

miliante célébrité que de vives épigrammes attachèrent à leurs noms.

Les circonstances au milieu desquelles Rivarol publia son ouvrage, expliquent l'engoûment du public pour une satire qui a perdu à nos yeux la plus grande partie de son intérêt. C'était le temps où la littérature occupait presque exclusivement les esprits, et où les gens de lettres ne jouissaient dans la société que d'une médiocre considération : deux choses qui ont l'air de se contredire, et qui vont parfaitement ensemble; double motif pour que le Petit Almanach des Grands Hommes fût accueilli avec une extrême faveur. Rivarol, s'il vivait de nos jours, ne s'aviserait probablement pas

de déclarer la guerre aux écrivains. Les petites malices de Piron contre les quarante de l'académie feraient à peine sourire aujourd'hui les écoliers, et Boileau lui-même nous ennuierait pour le moins autant qu'il a charmé le *grand* siècle, avec ses éternelles plaisanteries sur les sermons de l'abbé Cotin et sur les tragédies de Pradon. La direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves *altérations* qui en sont résultées, ainsi que l'a dit M. l'abbé de Montesquiou dans le préambule de la charte constitutionnelle, imposent à ceux qui ambitionnent les suffrages du public des devoirs d'une nature un peu plus sévère qu'à l'époque où

le Mercure était un oracle, le café Procope une puissance, la chute ou le succès de la comédie du jour un événement. Nous dégénérons de plus en plus, et la décadence nous envahit de toutes parts. Les hommes de lettres ont repris dans l'échelle sociale le rang qui leur appartient, mais la littérature est déchue de son empire; elle n'est aujourd'hui que le plus noble des délassemens et la plus brillante fraction du luxe national. Une séance d'Athénée n'attire pas maintenant la centième partie des auditeurs qui se précipitent à une cour d'assises; le bulletin des lois compte plus de souscripteurs que l'almanach des Muses, et l'apparition d'un poëme épique

fait moins de bruit que la proposition d'un sous-amendement.

Qui pourrait dans de telles circonstances perdre son temps à guerroyer contre de pauvres auteurs? Qu'importe au public de savoir que les petits vers de M. de Campenon recèlent plus de prétention que d'esprit, toutes les fois qu'ils n'ont pas plus de trivialité que de naturel? Quel gré saura-t-il à celui qui voudra se charger de lui apprendre que la verve lyrique de M. Desaugiers décline tous les jours, et que ses vaudevilles en l'honneur du roi de France ne valent pas ses vaudevilles pour l'empereur des Français? A qui plairait-on en se moquant des tragédies de M. Royou, si

ce n'est peut-être à M. Brifaut? Qui est-ce qui supporterait l'analyse la plus comique des tragédies de M. Brifaut, si ce n'est M. Royou? Quelques notices lourdement et sèchement rédigées ne sont pas des titres pour entrer à l'académie : rien n'est assurément plus vrai, tout le monde en tombe d'accord, et M. Auger oserait seul soutenir le contraire. Mais qu'est-ce que cela fait au public qui ne lit plus les notices et qui ne va presque jamais à l'Institut? Une certaine quantité de faits noyés dans de pieuses déclamations, n'est pas plus de l'histoire qu'un recueil de calomnies biographiques n'est un monument national : voilà, certes, une assertion dont la justesse

est incontestable et qui n'aurait contre elle que le frère de M. Michaud l'imprimeur, ou peut-être encore le frère de M. Michaud l'académicien. Mais qui se soucie aujourd'hui des croisades, et pour des gens qui ne connaissent absolument rien du livre dont on leur parle, que signifie la critique des défauts dont il est rempli ?... Ah! que M. Roger se livre désormais sans crainte à l'irrésistible vocation qui l'entraîne dans la carrière du petit opéra ; que M. Vieillard s'exerce tranquillement dans l'ode pindarique ; et que M. de la Martine acquière en paix de nouveaux titres à l'immortalité, s'il est vrai qu'il ne soit pas déjà mort, comme le bruit s'en était ré-

pandu. Ce n'est plus des écrivains qui l'ennuient que le public veut être vengé ; de plus hauts intérêts occupent son attention : les ennemis de ses droits et de sa liberté, voilà les hommes qu'il dénonce au zèle de ses défenseurs ; c'est contre ceux-là qu'il invoque toutes les foudres de l'éloquence, tous les sarcasmes de la satire, et tout le pouvoir que le ridicule prête à la raison et à la vérité.

Lecteur, vous voilà maintenant averti du but que nous nous sommes proposé en publiant notre petit almanach législatif. *La vérité en riant* est l'un des titres de ce léger opuscule, et nous croyons l'avoir justifié

dans le rapide jugement que nous n'avons pas craint d'émettre sur chacun des hommes qui ne craignent pas de nous représenter. Nous avons été plus d'une fois dans l'obligation d'être sévères, parce que nous nous étions imposé le devoir d'être justes, et nous avons su résister à une foule de considérations, dignes sans doute de beaucoup de respect, mais qui en méritent moins encore que la vérité, même en riant.

Nous l'avouerons, il ne nous a pas suffi qu'un député fût plébéien, pour qu'il nous parût inutile de rechercher jusqu'à quel point il était resté fidèle à son mandat; et nous n'avons pas cru que l'habitude de siéger à gauche méri-

nous un véritable sujet d'affliction : mais nous nous rappellerons que notre livre a été composé principalement pour les électeurs, et nous pourrons nous consoler d'avoir déplu à ceux qui font la loi, si nous obtenons le suffrage de ceux qui font les législateurs.

PETIT ALMANACH LÉGISLATIF,

OU

LA VÉRITÉ EN RIANT

SUR NOS DÉPUTÉS.

ADMYRAULD.

(*Charente-Inférieure.*)

AU CENTRE, PRÈS DE LA GAUCHE.

M. Admyrauld, qui dans toutes les listes alphabétiques occupe le premier rang, se place au centre à la Chambre, mais au centre de gauche. C'est dire qu'il n'est pas ennemi de toutes les transactions, mais qu'il ne transige point quand il y va des bases fondamentales de de la liberté constitutionnelle.

ALBERT.

Président à Angoulême. (Charente.)

CENTRE.

C'est le nom d'un officier général très-distingué par ses faits d'armes et son patriotisme, très-digne et très-capable de siéger à la Chambre, mais qui n'y siége pas.

AMBRUGEAC (D').

Comte, Maréchal-de-Camp dans la garde royale. (Corrèze.)

CENTRE DE DROITE.

Cicéron définit, comme on sait, l'orateur : *vir pulcher, dicendi peritus.* Il y a sans contredit une moitié de cette définition qui s'applique parfaitement au député d'Ambrugeac; selon Végèce, un

général doit être tout à la fois : *præstans formâ, impatiens actu, consilio prudens*. On voit d'après cela que M. d'Ambrugeac est presqu'aussi bon général que grand orateur.

ANDIGNÉ DE MAINEUF(D').

Comte. (Maine-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Efforcez-vous de réparer un oubli de la Charte, en vous fesant le représentant du clergé; développez tout le charme des principes ultramontains; prêchez pour les frères de la doctrine et les pères de la foi; émettez le vœu de convertir les casernes en séminaires; prononcez un discours où vous demanderez que les mourans puissent racheter leurs péchés en donnant leur bien à l'église; implorez

l'exécution du concordat; faites rire jusqu'à vos amis quand vous paraîtrez à la tribune, et vous serez Marcellus, à moins que vous ne soyez Andigné de Maineuf.

ANGLÈS.

(*Hautes-Alpes.*)

CENTRE.

Nous dirons notre opinion sur le père de M. le préfet de police, dès que la loi sur la liberté individuelle sera rapportée.

ANGOSSE (D').

(*Basses-Pyrénées.*)

CENTRE.

Énigme.

Les électeurs qui ont porté M. d'Angosse à la chambre des dé-

putés, sont les mêmes qui ont donné leurs suffrages à M. Basterrèche.

ARNAUD DE PUIMOISSON.

Chevalier. (Basses-Alpes.)

CENTRE.

M. Arnaud de Puimoisson a été élu sous l'empire de la loi du 5 février. Quelle réponse à ceux qui reprochent à cette loi d'avoir produit M. Manuel ! ! !

AUGIER DE CHEZEAUD.

Maire. (Creuse.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

On assure qu'il parle quelquefois à la table des ministres.

AURRAN DE PIERRE-FEU.

(*Var.*)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Si l'huile est toujours chère, ce peut être la faute de Voltaire ou de Rousseau, mais ce n'est certainement pas celle de M. Aurran de Pierre-Feu, qui fait tous les ans de nouveaux efforts pour obtenir la réduction du droit sur cette denrée. Ce député défend l'arbre de Minerve en qualité de propriétaire : les ministres défendent leur impôt en qualité d'inventeurs. Nous attendons avec une extrême anxiété le résultat de cette lutte importante entre les ministres et l'honorable représentant du Var; mais tant que la salade sera au même prix, nous aurons le droit de douter de son éloquence.

AVOYNE-CHANTEREYNE.

Premier président à Amiens. (Manche.)

CENTRE.

Quoique fonctionnaire public, M. Avoyne-Chantereyne a paru un peu libéral tant que les ministres ne se sont pas montrés décidément ultrà. Il est décidément ultrà depuis que les ministres ont cessé d'être un peu libéraux. Tout cela peut sembler assez obscur; mais ce qui est très-clair, c'est que M. Avoyne-Chantereyne est devenu premier président d'une cour royale depuis qu'il a été élu député.

BARBARY DE LANGLADE.

Maire. (Dordogne.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

La seconde section du côté gauche est un poste fort honorable; mais un représentant des cent jours ne devrait-il pas se placer un peu plus haut?

BARBIER.

(*Loire-Inférieure.*)

CENTRE DE DROITE.

Aura des parchemins dès qu'il sera reçu de nouveau que le ventre anoblit.

BARRAIRON.

Baron, Directeur général des Domaines, Conseiller d'état. (Lot.)

CENTRE.

Si Harpocrate était représenté une boule blanche à la main, M. Bar-

rairon mériterait d'être comparé à un dieu.

BARTHE-LA-BASTIDE.

(*Aude.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

« Depuis Louis le Gros jusqu'à » Louis le Désiré, disait M. Barthe-» Labastide, nos rois ont fait de » grandes et nombreuses conces-» sions à leurs peuples. A-t-on ja-» mais pensé qu'elles fussent révo-» cables, et où en serions-nous s'il » en était ainsi? » Comme l'art d'isoler une phrase est trop souvent l'art de calomnier la pensée d'un orateur dont les intentions étaient pures, nous nous empressons de dire que M. Barthe-Labastide ne voulait parler ni de la liberté individuelle, ni de la liberté de la presse,

ni de la première loi des élections, ni de la responsabilité des agens du pouvoir; et que la concession dont il prenait si honorablement la défense, n'était autre chose qu'un privilége accordé par Louis XIII à une commune, qui en est injustement frustrée depuis 1789.

BASTERRECHE.

(*Basses-Pyrénées.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Avez-vous vu guerroyer les montagnards? Silencieux et cachés aux premières approches de l'ennemi, dès qu'il s'est engagé dans un mauvais pas, ils fondent à l'improviste sur lui. Ainsi pendant plusieurs mois on n'aperçut, on n'entendit point le député des Pyrénées; tout à coup, on le voit

à la tribune, et en effet le ministère s'était fourvoyé de telle sorte, que peu s'en fallut qu'il ne fût débusqué; malheureusement cette vertu âpre et montagnarde fut celle du trop petit nombre. Avis pour la campagne qui va s'ouvrir : la victoire est à qui la brusquera. Ce n'est plus le temps des Philinte : il nous faut des Alceste. Puissent donc tous les départemens suivre l'exemple des Pyrénées!

BAYET.

Président du tribunal d'Issoire. (Puy-de-Dôme.)

CENTRE.

Ce juge s'est opposé à la présentation d'un code rural. On sait que les militaires n'aiment pas la paix.

BEAUREPAIRE (DE).

Marquis. (Saône-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Il se perdrait dans la foule s'il n'était marqué de cette note : 1815-*majorité.*

BEAUSÉJOUR.

(*Charente-Inférieure.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

J'aurais voulu, dites-vous, voir de ces sénateurs conduisant la charrue, aux temps de la véritable grandeur de Rome, de ces députés quittant leurs barques pour se rendre aux états-généraux, alors que la Hollande secouait le joug de Philippe II; enfin un de ces caractères francs, simples, antiques... Vous en avez vu.

BECQUEY.

Directeur général des ponts-et-chaussées, Conseiller d'état. (Haute-Marne.)

CENTRE.

Nous avions entrepris, sur le mérite et les éminens services de M. Becquey, un long article dans lequel nos lecteurs auraient trouvé tout ce qu'ils ne savent pas. Mais M. le directeur général des ponts-et-chaussées ayant bien voulu prendre la peine de prononcer à la tribune même de la Chambre, une notice biographique très-circonstanciée sur le député qui nous occupe, on ne peut mieux faire que de recourir au Journal Officiel, où cette pièce est insérée textuellement. Nous y voyons un double avantage : d'un côté, M. Becquey appréciera la bienveillance de notre intention; et de l'autre, nos lecteurs nous sau-

ront gré de leur avoir indiqué une lecture amusante.

BÉDOCH.

(*Corrèze.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

M. Bédoch est toujours assis au premier banc de l'extrême gauche : c'est de cette place honorable qu'il a pu contempler à loisir le spectacle imposant qu'a offert la lutte des priviléges contre les intérêts nationaux, dans ces mémorables débats sur la loi des élections, dont l'importance a arraché quelques paroles aux députés les plus silencieux.

BELLART.

Procureur général de la Cour royale de Paris. (Seine.)

CENTRE DE DROITE.

Les bruits les plus inquiétans ont couru depuis peu sur la santé de

M. Bellart. Il aurait été comme foudroyé d'un coup de sang, en apprenant que M. Ravez venait d'être jugé plus capable que lui de poursuivre un grand procès criminel par-devant la chambre des pairs; il se serait écrié dans son désespoir : *pends-toi Crillon!* En rendant le dernier soupir il aurait scruté sa conscience, il se serait amèrement reproché quelques écarts de mansuétude, et il aurait emporté au tombeau la cruelle pensée d'avoir peut-être démérité de lui-même. Heureusement ces bruits ont été bientôt démentis; les nouvelles qu'on a reçues de Brest, et le retour précipité de M. Bellart dans la capitale, ont entièrement rassuré le public sur son compte. M. Bellart est vivant tout comme à l'ordinaire, et

quoique sa santé soit assez délicate, il est probable qu'on verra encore mourir bien d'autres personnages avant lui.

BENJAMIN CONSTANT.

(*Sarthe.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Pour parler dignement du publiciste, il faudrait posséder les richesses oratoires du député; pour parler dignement du député, il faudrait être aussi habile que l'écrivain. Les opinions ne sont point partagées sur sa logique ingénieuse et serrée; tout le monde s'accorde à dire que le côté gauche doit beaucoup à ses talens, à sa prodigieuse fécondité, à ses vives sorties contre le côté droit, à ses ripostes piquantes au minis-

tère. Tant de titres acquis dans une seule session combleraient les vœux d'un autre; mais M. Benjamin Constant a une plus haute ambition; il sait que la session qui se prépare demandera surtout de la franchise et du courage; c'est là qu'il se propose d'achever ses preuves et de mériter, non plus les seuls applaudissemens d'un peuple spirituel, mais la couronne civique déjà décernée par la France à quelques-uns de ses collègues.

BENOIST.

Conseiller d'état. (Maine-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Ce député a le malheur de s'appeler comme un homme qui est beaucoup moins recommandable

sous tous les rapports, et il a bien de la peine, avec tout son mérite personnel, à compenser le tort que son homonyme a fait au nom de Benoist. L'homme qui n'est pas recommandable, et dont il a le malheur de porter le nom, a montré dans le temps un zèle très-actif et très-intéressé pour la cause de l'usurpateur : M. Benoist le député ne cesse au contraire de donner des preuves de son attachement aux Bourbons. Le premier composait des romans où la vertu n'était pas toujours triomphante : celui-ci plaide éloquemment à la tribune la cause sacrée de la morale et de la religion. L'un rimait des chansons que répétaient les échos du Pont-Neuf : le nôtre est un grave publiciste qui possède à fond la science du gouvernement.

Enfin l'homonyme n'était qu'un roturier d'une très-mince importance, et le député siége au premier rang parmi les nobles défenseurs de l'aristocratie. On voit par-là que M. Benoist a fait des efforts prodigieux pour réhabiliter le nom dont il est porteur : nous l'en félicitons sincèrement; mais, toutes réflexions faites, il nous semble que ce qu'il a de mieux à faire pour atteindre son but, c'est de présenter requête à la chancellerie afin d'être autorisé à changer de nom.

BESLAY.

(*Côtes-du-Nord.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

M. Beslay n'était qu'un député constitutionnel siégeant à gauche. Il s'est levé, lui dix-huitième, pour

le rappel des bannis : c'est un grand citoyen.

BEUGNOT.

Comte, Ministre d'état. (Seine-Inférieure.)

CENTRE.

Si M. Beugnot n'était pas ministre d'état, il serait aussi libéral que M. Bédoch.

BIGNON.

Baron. (Eure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Comment s'y est pris cet ancien diplomate pour accroître en même temps sa réputation d'homme habile et d'honnête homme ? à quoi doit-il d'avoir vu grandir à la fois sa renommée littéraire, oratoire, nationale? Il a défendu le faible opprimé contre le fort

oppresseur; il s'est fait l'historien des proscriptions et l'avocat des proscrits; il a suspendu sur des têtes puissantes une épée mystérieuse; il a combattu le despotisme à visage découvert : voilà son secret.

BIZEMONT (DE).

Marquis. (Seine-et-Oise.)

CENTRE DE DROITE.

Nous nous sommes adressés à M. l'abbé Sicard, qui n'a pu nous donner aucun renseignement positif sur ce député.

BLANQUART DE BAILLEUL.

Baron, Procureur général à Douai. (Pas-de-Calais.)

CENTRE DE DROITE.

M. Blanquart de Bailleul vote si bien toujours, que les ministres

l'ont récompensé comme s'il ne parlait jamais.

BOGNE DE FAYE.

(*Nièvre*).

COTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Si, pour les uns, 1815-*majorité* est une marque indélébile ; un titre qui ne s'effacera point est inscrit pour les autres dans les fastes de l'humanité : *Bannis*; *l'un des dix-huit qui se levèrent*.

BOIN.

Médecin, Inspecteur général des eaux minérales. (Cher.)

CENTRE.

Il est bien reconnu aujourd'hui que M. Boin ne s'était pas concerté avec les ministres pour la pro-

position de l'amendement qui a mis fin aux débats sur la loi des élections, et que les ministres n'osaient pas présenter eux-mêmes; d'abord, parce que cet honorable membre a pris la peine de monter à la tribune pour repousser le soupçon de connivence, et ensuite parce qu'il n'est pas de ces favoris de l'autorité, chargés d'emplois et de sinécures, parmi lesquels nos adroits ministres auraient dû nécessairement chercher un compère. La place d'inspecteur des eaux minérales ne rapporte en effet que dix à douze mille francs; et, quoique créée tout exprès pour M. Boin, elle n'est pas de nature à enchaîner la conscience d'un député, comme une place de préfet ou de directeur-général : si en outre on veut se

souvenir que plusieurs membres qui siégent à gauche, tels que M. le général Sébastiani, ont voté pour l'amendement, on ne conservera plus aucun doute sur la droiture de M. Boin dans cette circonstance et sur l'injustice des soupçons dont ce médecin du ventre a été l'objet.

....

BOISGELIN (Alexandre DE).

Comte, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi. (Ille-et-Villaine.)

COTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Qu'on n'aille pas se figurer que M. de Boisgelin soit un homme sans importance. Il assiste au petit lever, il accompagne les princes à la chasse, il figure à tous les cercles de la cour, il commande en chef des détachemens de gar-

des-du-corps, et il monte dans les carosses du roi. Heureusement qu'il n'est pas fier!

BONALD (DE).

Vicomte. (Aveyron.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. le vicomte affirme que les Suisses sont beaucoup plus français que nous. Plus indulgens que M. le vicomte, nous le trouvons pour le moins aussi français qu'un Suisse.

BONDY (DE).

Comte. (Indre.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Vous rappelez-vous comme il déposa dans l'affaire du maréchal Ney en face de M. de Bourmont? — Oui. — En ce cas pardonnez-lui

quelques hésitations à la Chambre des Députés, où depuis plusieurs mois il se montre un vrai représentant.

BOREL DE BRÉTIZEL.

Conseiller à la cour de cassation. (Oise.)

CENTRE DE DROITE.

M. Borel de Brétizel est à la fois député, et conseiller à la cour de cassation : cette dernière place ne lui rapporte que quinze mille francs.

BOURCIER.

Comte, Lieutenant-général. (Meurthe.)

CENTRE.

Plus capable de combattre les ennemis extérieurs que les ministres; plus zélé pour l'indépendance nationale que pour la liberté publique; plus habile à remonter no-

tre cavalerie, qu'à faire marcher le char de la constitution : c'est un homme qui ne craint pas les boulets et dont on craint les boules.

BOURDEAU.

Procureur général à Rennes. (Haute-Vienne.)

CENTRE DE DROITE.

Si M. de Corbières avait les opinions de M. Manuel ou la place de M. Bourdeau, il n'aurait probablement pas essuyé, lors de son retour à Rennes, le désagrément d'un charivari.

N. B. L'article BOURDEAU était fait quand nous avons appris par le journal officiel, que ce député venait de subir les mêmes honneurs que M. de Corbières. Nous avions supposé que la place de procureur général, mettrait M. Bourdeau à l'abri de tout désagrément. Mais M. Bellart n'est-il pas procureur général comme M. Bourdeau ? Notre raisonnement était donc vicieux, et nous connaissions mal le caractère des Bretons.

BOURDONNAIE (DE LA).

Comte. (Maine-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Labourdonnaie est furieusement épris des doctrines monarchiques : il n'entend à aucune capitulation, à aucun accommodement. La contre-révolution est pour lui ce que l'arbitraire est pour M. Pasquier : il la veut pure et sans mélange. Il perdra tout plutôt que de céder un pouce de terrain ; il se fera républicain avant de devenir ministériel.

BRACKENOFFER.

(*Bas-Rhin.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

L'un des noms qui écorchent le plus une langue ministérielle.

BRETON.

Notaire. (Seine.)

CENTRE DE DROITE.

Ce que ce notaire possède le mieux dans son état, c'est l'art de rédiger un contrat de vente. Quant à ses fonctions de député, nous lui rendons assez de justice pour être persuadés qu'il en connaît tout le prix.

BRIGODE (DE).

Baron. (Nord.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Celui-ci est baron et député; il y a un autre Brigode qui est comte et pair : quel est le plus noble? La réponse est aisée : c'est une question de blason. Lequel agit plus

noblement? Ceci est plus délicat, et touche au patriotisme et à l'honneur : bornons-nous à dire que le pair est ultrà et le député libéral, et laissons prononcer l'opinion à qui seule appartient ce privilége, en regrettant toutefois qu'il y ait deux sortes de noblesse dont l'une peut s'allier avec l'ignominie elle-même.

BROGLIE (DE).

Prince, *Maréchal-de-Camp*, *Conseiller d'état*. (Orne.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

On ne conçoit pas qu'un personnage aussi distingué ne soit pas de la Chambre des Pairs. C'est une chose dont on se plaint beaucoup à la Chambre des Députés.

BRUN DE VILLERET.

Baron, *Maréchal-de-Camp*. (Lozère.)

CENTRE DE GAUCHE.

M. Brun de Villeret, qui vote avec MM. Courvoisier et Lacroix-Frainville, a eu le bonheur de trouver en rentrant dans sa province, des arcs de triomphe dressés en son honneur. Nous ne nous plaignons point de cet hommage de la reconnaissance rendu à un député toujours loyal, et, au fond, constitutionnel : mais nous sommes curieux de savoir comment on se propose de le fêter à la fin de la session prochaine, si, comme nous l'espérons, il vote avec MM. Lafayette et Manuel.

BRUYÈRE-CHALABRE (de).

Comte. (Aude.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Ce député a dit qu'il n'était pas l'un des représentans de la nation française : il a fait plus, il l'a prouvé.

BURELLE.

(*Allier.*)

CÔTÉ GAUCHE , PREMIÈRE SECTION.

M. Limairac n'est pas plus silencieux; M. Devaux n'est pas plus constitutionnel.

BUSSON.

(*Eure-et-Loir.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Député des cent jours! C'est un argument que les ministres ont oublié de faire valoir contre l'ancienne loi des élections.

CABANON.

(*Seine-Inférieure.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Pourquoi M. Cabanon ne paraît-il jamais à la tribune ? Constitutionnel invariable, citoyen probe, plein de fermeté d'âme, et pénétré d'amour pour la justice et la vérité, qu'il parle, il a tout ce qu'il faut pour être éloquent.

CALVET MADAILLAN.

Baron. (Arriége.)

CENTRE.

Nous ne dirons pas de mal d'un homme qui ne peut plus nous en faire.

CAMILLE JORDAN.

Ex-conseiller d'état. (Ain.)

CENTRE DE GAUCHE.

Le Fénélon de la chambre. Comme lui, il eut la faiblesse de s'attacher à la cour, et de s'y complaire peut-être; comme lui, sa vertu l'en fit bannir. C'est un de ces exemples qui prouvent la vérité de cet adage : *Pectus est quod disertos facit.* L'éloquence vient du cœur.

CARDENEAU.

Baron, Maréchal-de-Camp. (Landes.)

CENTRE.

Il serait également injuste de juger le département des Landes d'après M. Cardeneau, et M. Cardeneau d'après M. Poyferé de Cère.

CARDONNEL (DE).

(*Tarn.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Il a eu quarante-deux voix pour la présidence. Est-ce à dire qu'il ait moins de titres que MM. Ravez, Villèle et Lainé? Non, si l'intention vaut le fait. Oui, s'il faut avoir ou refusé son secours à l'infortune, ou protesté publique-

ment contre la charte, ou attaqué une loi chère à la France pour expier le crime d'avoir été un de ses plus ardens promoteurs.

CARRÉ.

(Côtes-du-Nord.)

CENTRE DE GAUCHE.

Député constitutionnel et timide qui n'aime le pouvoir que quand il donne la liberté, et la liberté que quand elle vient du pouvoir.

CASSAIGNOLES (DE).

Président à la Cour royale de Nîmes, un des Secrétaires de la Chambre. (Gers.)

Du bureau de la Chambre où ce président de la cour de Nîmes oc-

cupe une place, il contemple les oscillations du centre et le choc des deux ailes, et se félicite peut-être en secret de n'avoir à prendre un parti que quand tout est décidé. Ce serait à merveille s'il n'en résultait de la part des commettans, à l'égard du mandataire, une fâcheuse incertitude.

CASTEL-BAJAC (DE).

Vicomte. (Haute-Garonne.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

La boule de M. de Castel-Bajac, au sujet de la nouvelle loi des élections, était de la même couleur que celle de M. Manuel. Ils ne sont pas plus contens l'un que l'autre du ministère : d'où M. Pasquier conclut que le gouvernement

marche tout-à-fait dans le sens du vœu général.

CAUMARTIN.

Propriétaire de forges. (Côte-d'Or.)

CÔTÉ GAUCHE.

Roturier auquel on trouve un vernis de gentilhomme sur un fond solide de patriotisme, et l'accent de la cour dans le langage de la liberté. Point de priviléges! cri du cœur rendu dans le dialecte de l'ancien homme comme il faut. Lorsque tant de discours bourgeois célèbrent la noblesse, une apparence de hauteur est excusable dans un ami sincère de l'égalité.

CAUSANS (DE).

Marquis. (Vaucluse.)

COTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Les gens qui ne savent point apprécier le mérite de ce député, trouvent qu'il joue un rôle assez obscur, et se plaignent du silence qu'il a gardé pendant la dernière session. Tout cela ne prouve rien : ce n'est pas par la manière dont M. le marquis de Causans remplit ses fonctions qu'il est remarquable, mais par la manière dont il est arrivé à la Chambre. N'est-il pas bien flatteur pour lui d'avoir eu pour compétiteur l'homme le plus spirituel du parti, et n'est-ce pas un titre de gloire pour un homme comme M. de Causans de l'avoir

emporté sur un homme comme M. Fiévée ?

CHABAUD-LATOUR.

Baron. (Gard.)

CENTRE DE GAUCHE.

Ce député partage avec M. de Saint-Aulaire l'honneur de représenter à la chambre les protestans du département du Gard. Nous le défendrons quand on contestera sa loyauté, mais nous souscrivons au blâme qu'on donne à sa méticuleuse réserve. Ses amis l'opposent à M. de Saint-Aulaire : le public lui oppose M. d'Argenson.

CHABRILLAN (DE).

Marquis, Gentilhomme d'honneur de Monsieur. (Drôme.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Quel était ce pétitionnaire mal avisé, qui donna un jour aux députés des départemens le titre de *représentans de la nation française?* M. de Chabrillan lui fit bien voir à qui il avait affaire ; il repoussa avec horreur une qualification si peu digne en effet d'un noble marquis. Ce refus ne compromet d'ailleurs en rien l'honneur de la France : elle n'en reste pas moins la nation la plus spirituelle de l'Europe : seulement, M. de Chabrillan n'est pas son représentant.

CHABROL DE CHAMÉANE.

Comte. (Nièvre.)

CENTRE DE DROITE.

CHABROL DE TOURNOEL.

Comte. (Puy-de-Dome.)

CENTRE DE DROITE.

Il y a juste autant de Chabrols que de fils Aymon, mais il faut bien se garder de les confondre. Sur ces quatre Chabrols, deux sont députés, le troisième est préfet de la Seine, et le quatrième, conseiller d'état. Celui qui a adressé des proclamations si touchantes aux Parisiens pendant qu'ils étaient chargés par les dragons St.-Chamans, n'est pas celui qui administrait les Lyonnais pendant

que le général Canuel leur prodiguait toutes les douceurs du régime prévôtal. Celui qui vote pour les ministres au nom de la Nièvre, n'est pas celui qui vote pour le ministère au nom du Puy-de-Dôme. Ces différences méritent qu'on les remarque, et il nous a paru extrêmement essentiel de les signaler.

CHABRON DE SOLILHAC.

Maréchal-de-Camp. (Haute-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Ce n'est pas le tout de prononcer un arrêt : il faut qu'il s'exécute, et bien qu'il n'y ait qu'un pas de l'une à l'autre chose, la distance morale est grande. Les amis de M. Chabron de Solilhac

firent les cours prévôtales, et il fut prévôt !

CHARLEMAGNE.

(*Indre.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Il a parlé une fois de moins que M. de Corday, mais il a voté constamment avec le général Foy.

CHAUVELIN.

(*Côte-d'Or.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

C'est l'opposition française personnifiée. Il censure en riant, il fronde en épigrammes, il raisonne en saillies. Le bon sens, chez lui, pétille en bons mots ; et, pour faire une allusion connue, on

pourrait dire que son patriotisme a du caquet. Cependant, la fin de la session l'a montré sous d'autres couleurs : atteint d'une maladie grave, il s'est fait porter à la Chambre, et son vote unique a fait une fois pencher la balance législative en faveur de la liberté ; de là des scènes, d'abord touchantes, plus tard périlleuses pour le héros, dont la présence d'esprit fut alors du courage et de la dignité; et c'est là encore un trait de caractère français.

CHEVALIER-LEMORE.

Procureur du Roi à Issengeaux. (Haute-Loire.)

CENTRE DE DROITE.

M. Chevalier-Lemore, quoique député depuis trois ans, n'est en-

core que procureur du roi dans la petite ville d'Issengeaux. M. Beugnot a offert de parier que ce député deviendrait ou procureur général ou constitutionnel avant la fin de la prochaine session.

CLAUZEL DE COUSSERGUES.

Conseiller à la Cour de cassation. (Aveyron.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Nous ne doutons pas que la postérité ne parle beaucoup de M. Clauzel de Coussergues, à moins qu'elle ne dise rien du tout de M. Decazes.

CLÉMENT.

(*Doubs.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

M. Clément est le député qui s'est donné le plus de mal pendant tout le cours de la session. — Comment donc ! il n'est jamais d'aucune commission, il ne prononce jamais de discours, il ne parle même pas dans les discussions d'articles. — Tout cela est vrai : mais n'est-ce donc rien que la tâche qu'il s'est imposée de convertir son collègue de députation ? C'est M. Courvoisier qui lui cause toute cette fatigue ; M. Clément travaille sans relache à l'amender, et il soutient une lutte sourde mais continuelle contre les ministres, qui trouvent cet amen-

dement trop capital pour ne pas mettre tous leurs soins à le combattre. Quand M. Courvoisier n'attaque pas le côté gauche, c'est M. Clément qui, en lui rappelant ses promesses aux électeurs du Doubs, arrache de lui cet acte de résignation. Quand M. Courvoisier ne prend pas la défense des ministres, c'est aux louables efforts de M. Clément qu'on doit cette victoire de son ami sur lui-même. Si M. Courvoisier avait été destitué de sa place de procureur général, ce serait à M. Clément qu'il serait redevable de cet honneur.

CORBIÈRES (de).

Doyen de la Faculté à Rennes. (Ille-et-Villaine.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Il ne nous appartient pas de considérer M. de Corbières sous le rapport des services qu'il pourrait avoir rendus à la patrie. Les commettans d'un député sont ses juges naturels, et les habitans du département d'Ille-et-Villaine se sont suffisamment prononcés sur le compte de leur représentant. Quant à son éloquence, sur laquelle chacun a le droit d'exprimer une opinion, nous la trouvons en général plus solide que brillante, et plus pesante que solide. On a dit de cet orateur qu'il parlait sur tout tant bien que mal :

nous ne sommes pas précisément de cet avis.

CORDAY (DE).

(*Calvados.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Depuis que M. de Corday est député, il a dit une fois un mot, et il a failli une fois avoir un duel.

CORNET-D'INCOURT.

Négociant. (Somme.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Puymaurin est Gascon, au lieu que M. Cornet-d'Incourt est Picard.

COTTON (DE).

Préfet de Vaucluse. (Rhône.)

CENTRE DE DROITE.

Cet honorable député n'est guère connu que de nous et des bannis. C'est lui qui, en 1819, proposa et fit adopter l'ordre du jour sur leur pétition. Il s'est illustré pour quelques jours dans la même séance où M. de Serre s'est immortalisé pour jamais.

CORCELLES (DE).

(*Rhône.*)

COTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Mettez-vous en colère, mais ne péchez pas, dit l'Écriture. C'est une de ces saintes colères qui

saisit le proscrit-député toutes les fois qu'on attente aux droits du malheur et à ceux de la justice. Ce patriote fut, dit-on, de l'armée de Condé ; cela prouve qu'on revient de loin.

COURVOISIER.

Procureur général à Lyon. (Doubs.)

CENTRE.

On prétend que les libéraux se méfient de tous les fonctionnaires publics : mais n'ont-ils pas accordé leur confiance à M. Courvoisier? On soutient que les ministres excluent les libéraux de toutes les places : mais M. Courvoisier n'est-il pas toujours procureur général ? Il y a très-probablement ici une dupe : est-ce le ministère? quelques-uns s'en flattent : est-ce le

côté gauche? beaucoup le craignent.

CRIGNON-D'AUZOUER.

(*Loiret.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Il ne fallait pas moins que la nécessité de défendre un brave contre les attaques de la calomnie, pour tirer M. Crignon de son silence habituel. On n'a point oublié ses discours de 1818 en faveur de l'illustre officier général qui prit tant de mesures militaires dans le département où M. de Chabrol prit tant de mesures d'administration. M. Crignon ne fut pas le seul qui parla dans cette circonstance : le général Canuel trouva un grand nombre de représentans au sein de la chambre : moins

heureuse que lui, la ville de Lyon n'en eut pas un seul : M. de Corcelles n'était pas encore élu.

~~~~~~~~

DALPHONSE.

Baron. (Allier.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Il y a peu de temps, vous vous en souvenez, les destins de la France constitutionnelle tenaient à un suffrage : vous vîtes alors se traîner péniblement vers l'urne de l'opposition, appuyé sur le bras d'un ami, un député au visage douloureux et respectable : c'était M. Dalphonse, qui, au péril de sa vie, remplissait un devoir que d'autres méconnaissaient de gaîté de cœur. Ainsi un beau trait console et rafraîchit l'âme au milieu
~~~~~~~~

de tant d'actions qui font rougir la morale et gémir l'humanité.

DARTIGAUX.

Procureur général à Pau. (Basses-Pyrénées.)

CENTRE.

Les cinq années de députation servent à M. Dartigaux pour accomplir l'un des deux préceptes de Pythagore : il accomplirait également le second, si les ministres ne présentaient à leurs convives que des mets innocens.

DASSIER.

(*Loire.*)

CENTRE DE DROITE.

Si M. Dassier ne siégeait pas à la chambre, le côté droit aurait

dans tous les votes une boule de moins.

DAUGIER.

Comte, Contre-Amiral. (Vaucluse.)

CENTRE.

Aussi bon député que M. Portal, et meilleur marin que lui.

DAUNOU.

Professeur d'histoire au Collége de France. (Finistère.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

En lisant l'ouvrage des *Garanties*, chacun de s'écrier : rien de plus vrai, rien de plus juste, rien de plus moral ! C'est la doctrine de l'humanité ! Ce sont les principes de l'égalité !.. L'auteur n'a fait que réciter son ouvrage à la cham-

bre, et la majorité de ses collègues lui a continuellement donné tort.

⁂

DEFOREST DE QUARTDEVILLE.

Premier président à Douai. (Nord.)

CENTRE.

Voter imperturbablement toutes les lois proposées par le ministère est un abus qui se rattache à la liberté des suffrages. Appliquer comme juge la loi que l'on a faite comme député, est un abus qui ne se rattache à rien. Sous le régime impérial, tout juge appelé au corps législatif était forcé d'opter : il n'en est malheureusement plus ainsi, depuis que nous jouissons des bienfaits du gouvernement représentatif. Il serait sans doute convenable que le cumul des deux

fonctions fût interdit comme par le passé; et alors il se présenterait une grande question, celle de savoir où M. Deforest de Quartdeville serait le plus à même de rendre des services à ses concitoyens, soit en leur donnant des lois sous l'inspiration des ministres, soit en les jugeant sous l'empire des lois ministérielles.

DELAITRE.

Baron. (Seine-et-Oise.)

CÔTÉ GAUCHE, SECONDE SECTION.

Cet ancien préfet complète avec MM. Usquin et de Bizemont la députation de Seine-et-Oise. Il est si grand quand on le compare, qu'on ne peut plus être sévère quand on l'apprécie.

DELAROCHE.

Négociant. (Seine-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

De la Seine-Inférieure! Ce mot aurait suffi avant que l'un des membres de cette députation n'eût trahi son mandat. Aujourd'hui on est obligé d'ajouter que M. Delaroche est digne d'avoir été élu avec MM. Cabanon, Girardin, Leseigneur et Lameth.

DELAUNAY (de l'Orne.)

CENTRE DE DROITE.

Il est probable que le député de l'Orne craint peu d'être pris pour le député de la Mayenne.

DELAUNEY (de la Mayenne.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Il est certain que le député de la Mayenne redoute beaucoup d'être pris pour le député de l'Orne.

DELONG.

Premier président à Agen, l'un des secrétaires de la chambre. (Gers.)

C'est une chose fort commode pour un député qui tient des ministres une charge de premier président, et des électeurs un mandat libéral, que d'avoir une place obligée au bureau des secrétaires de la Chambre. On se soustrait ainsi tout à la fois au danger de siéger à gauche et à l'humiliation de siéger à droite.

DELESSERT (Benjamin).

Baron, Banquier. (Seine.)

CENTRE DE GAUCHE.

Nous avons toujours été surpris que M. de Richelieu, ami de M. Delessert et digne appréciateur de ses vertus, n'ait pas encore fait à la Chambre des Pairs la proposition de lui décerner une récompense nationale. N'a-t-il pas des titres incontestables à notre reconnaissance l'homme bienfaisant et modeste, qui depuis trente ans ne cesse de multiplier les actes de l'humanité la plus pure et la plus active; qui soulage partout le malheur, lui ouvre ses nombreux ateliers, ou lui prodigue ses soins au fond des hospices; qui enfin a créé de nouvelles branches d'in-

dustrie publique, servi la France par des travaux utiles et sans faste, et dont la sollicitude n'a jamais eu que ses concitoyens pour objet? Quoique M. Delessert soit regardé par beaucoup de personnes plutôt comme un citoyen éminemment philanthrope que comme un député très-constitutionnel, nous ne l'en croyons pas moins digne d'une récompense nationale; et nous pensons que si le noble duc n'en a pas émis la proposition en faveur de son honorable ami, c'est qu'il a été touché de l'épuisement où se trouvait la France à la suite des deux invasions russes, et après un traité scandaleusement ruineux.

DEMARÇAY.

Général. (Vienne.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Imperturbable patriote; à la tribune on le croirait au feu, tant son flegme est inaccessible aux cris d'impatience et aux rires de dépit. Si nous avions les mœurs athéniennes, il aurait été plus d'une fois tenté de dire : *frappe, mais écoute;* il ne le dirait plus aujourd'hui qu'il trouve des auditeurs attentifs parmi les plus timides, auxquels le temps a prouvé enfin qu'il n'avait eu raison qu'un peu trop tôt.

DEQUEUX SAINT-HILAIRE.

(*Nord.*)

CENTRE.

Voilà un député qui a longtemps exercé les fonctions de sous-préfet; nous lui prédisons une préfecture avant peu : s'il ne l'obtient pas, ce sera une preuve que le ministère conçoit une bien faible idée de ses talens administratifs.

DESBORDES-BORGNIS.

(*Finistère.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Un succès de tribune passe, une belle action reste. Beaucoup de députés eurent assez d'éloquence pour parler en faveur des bannis:

dix-huit seulement trouvèrent assez de courage pour se lever contre l'ordre du jour : M. Desbordes-Borgnis fut l'un d'eux.

DESPATYS.

(*Seine-et-Marne.*)

CENTRE.

Entre M. Despatys le député et M. Dupaty le poète, la différence de son est légère, et pourtant quel contraste d'idées offrent l'un et l'autre nom ! Parlez-vous du député ? Je le vois votant pour la loi des suspects, loi chère aux délateurs. Parlez-vous du poète ? Je l'entends qui flagelle les délateurs sans lesquels il n'y aurait point de suspects. Les anciens auraient condamné l'ombre de M. Despatys à

lire éternellement les beaux vers de M. Dupaty.

DESROUSSEAUX.

(*Ardennes.*)

CENTRE.

M. Desrousseaux a le malheur d'être sourd, mais ce désagrément n'est pas pour lui sans compensation : si on le plaint quand il écoute, on lui porte envie quand il parle.

DEVAUX.

(*Cher.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

L'un des grands crimes de la loi d'élection qui n'est plus ; trésor caché en province qu'elle a mis au grand jour de la tribune. Quels

sarcasmes amers le côté droit et les ministres ont eus à dévorer! Quelle irrésistible logique, que, faute d'y pouvoir répondre, les orateurs du centre noyaient dans un déluge de paroles. Ah! s'il ne fallait qu'une souscription pour rendre le législateur à ses fonctions d'avocat, elle serait *nationale* aux yeux de la majorité.

DIJON (DE).

Comte. (Lot-et-Garonne.)

CENTRE DE DROITE.

Nous éprouverions quelque embarras à louer M. Dijon de ses travaux législatifs; mais nous le féliciterons sincèrement de l'heureuse idée qu'il a eu d'élever à ses frais une statue d'Henri IV sur la grande place de la petite ville de Nérac.

La mémoire du vainqueur de la ligue est adorée à Nérac, comme dans tout le reste de la France, et rien n'est consolant comme l'image d'un bon roi.

DORIA.

Marquis. (Saône-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Tout le monde sait que M. le marquis Doria porte le nom d'un grand homme. Mais le grand homme était Génois, et M. le marquis est né Français.

DOUBLAT.

(*Vosges.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Si les places de receveur général étaient inamovibles, nous croirions

pouvoir affirmer que M. Doublat a voté contre l'amendement Boin.

DRUET-DESVAUX.

(*Orne.*)

CENTRE.

La députation de l'Orne présente un contraste remarquable : d'une part, deux éminens personnages, MM. le comte d'Orglandes et le prince de Broglie; de l'autre deux humbles roturiers, MM. Druet et Delaunay. L'aristocratie du département se réfléchit dans la personne des premiers; les autres représentent la démocratie : ce sont les libéraux de la députation. Ces libéraux votent toujours avec le ministère qui vote maintenant avec le côté droit. La contre-révolution s'enrichit de leurs boules,

mais elle ne les compte pas sur ses bancs. Il n'y a pas précisément divorce entre eux et les invariables partisans des principes constitutionnels. Un lien secret les unit toujours, en dépit de leurs opinions apparentes, à ceux de leurs honorables collègues qui professent les doctrines de la liberté; et ce lien, c'est la possibilité que ceux-ci arrivent au ministère.

DUBRUEL.

Proviseur du lycée de Versailles.
(Aveyron.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

La jeunesse française ne passe pas en général pour être fort affectionnée aux membres du côté droit : en supposant que cela soit vrai, on est du moins obligé de

convenir qu'il y a exception en faveur de M. Dubruel. Les enfans de Versailles sont enchantés de le voir siéger à la Chambre, et la session ne leur paraît jamais trop longue.

DUCAMBOUT DE COISLIN.

Marquis. (Loire-inférieure.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Si M. Ducambout vote bien, il a plus de mérite que la plupart de ses collègues, car il vote *incognito.*

DUMANOIR.

Vice-amiral. (Manche.)

CENTRE.

C'est une bien malheureuse affaire que celle de Trafalgar! Ce sont de bien funestes lois que

les lois d'exception ! C'est un bien beau grade que celui de vice-amiral, surtout quand on y joint le titre de député!

⁂

DUMEYLET.

Maire d'Évreux, un des Secrétaires de la chambre. (Eure.)

Le scrutin est ouvert; l'urne fatale est sur la tribune, et chaque membre va y déposer le sort de la France. Voyez-vous ce député qui siége à l'une des extrémités du bureau? Quelle émotion dans tous ses traits, quelle anxiété dans son regard! Comme il cherche à pénétrer d'avance le résultat qui sera proclamé dans quelques instans! Avec quelle vive et scrupuleuse atten-

tion il note au passage tous les votes qu'il croit favorables aux doctrines de la liberté !... Enfin l'appel nominal est terminé. On procède au dépouillement du scrutin. Tous les patriotes cherchent avec inquiétude à lire dans ses yeux l'arrêt de la majorité.... Hélas ! son émotion s'est changée en tristesse, et son anxiété a fait place au plus profond abattement.

DUPLEIX DE MÉZY.

Directeur général des postes. (Nord.)

CENTRE.

Le champ des lettres est vaste autant que fécond, et l'on peut tous les jours y faire de nouvelles découvertes. M. Dupleix de Mézy l'explore depuis trois ans avec

beaucoup de succès. Il est vrai qu'il est considérablement aidé dans ses recherches et dans ses travaux par M. Roger, secrétaire général des postes, académicien qui a beaucoup de lecture, et que la nature a doué dune grande pénétration.

DUPONT.

Comte, Lieutenant-Général. (Charente.)

CENTRE.

M. Dupont passe pour poète, pour orateur et pour général. Il a occupé pendant un an le cabinet du ministre de la guerre, et il y a dans le département de la Charente un college électoral qui l'a élu député. On comptait sur son énergie et sur sa fermeté dans ce dernier poste. Mais les ministres le regardent aujourd'hui comme

un des partisans les plus décidés de toutes leurs mesures : il paraît constant qu'il a capitulé.

DUPONT (de l'Eure).

Ex-Président de la Cour royale de Rouen, destitué en 1818. (Eure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Tel se fait un noble caractère politique, et le soutient noblement. J'ai pour cet homme de la reconnaissance et de l'admiration. Tel autre n'a qu'à se laisser aller pour être, selon les circonstances, un citoyen utile, généreux, inflexibles, un grand citoyen : je ne le vante ni ne le remercie ; je le félicite d'être homme de bien.

DUPUY.

(*Charente.*)

CENTRE.

Que dire de qui ne dit rien? Le louer de ce que, comme tant d'autres, il ne parle pas pour ne rien dire.

DURAND-FAJON.

Baron. (Hérault.)

CENTRE DE DROITE.

DURAND (François),

frère du précéd. (Pyrénées-Orientales.)

CENTRE DE DROITE.

Nous ne les comptons ici que pour un; à la chambre on les compte pour deux unités. Il est

du reste impossible de voir un accord plus véritablement fraternel : ils siégent à côté l'un de l'autre, ne parlent pas plus l'un que l'autre, et votent l'un et l'autre pour tous les projets du gouvernement. Il est même arrivé plus d'une fois que M. Pasquier les a pris l'un pour l'autre. Un dernier trait de ressemblance paraît les attendre aux prochaines élections. On croit généralement qu'ils ne seront élus ni l'un ni l'autre.

DUSSUMIER-FONTBRUNE.

(*Gironde.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. Dussumier - Fontbrune est protestant : MM. Guizot et Cuvier le sont aussi. M. Dussumier-Fontbrune est négociant : MM. Cornet-

d'Incourt et Simon le sont comme lui. M. Dussumier-Fontbrune est roturier : MM. Josse et Benoist le sont également.

ESGONNIÈRE.

(*Vendée.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Quel cœur français n'a pas tressailli de joie et de surprise au résultat inattendu des élections de la Vendée ! Un département compromis par tant de souvenirs et calomnié par tant d'espérances, est représenté aujourd'hui par trois députés d'un patriotisme inébranlable ; et à la tête de ces députés se trouve le plus éloquent orateur de l'époque, et l'un des plus beaux caractères dont la France puisse s'énorgueillir !.. Ah ! qu'un voile im-

pénétrable couvre à jamais les erreurs de 94 et de 1815! désormais tout est oublié. L'amnistie nationale est sortie de l'urne des élections. La Vendée est absoute.

FABRE.

Baron, *Maréchal-de-Camp*. (Morbihan.)

CENTRE DE GAUCHE.

M. le général Fabre n'a pas justifié l'espoir des ministres. Ils comptaient sur un ministériel complaisant et docile; ils n'ont trouvé qu'un libéral timide et circonspect : la douceur et l'urbanité de son caractère les avait favorablement prévenus; la couleur de presque toutes ses boules les a cruellement détrompés : ils l'avaient considéré d'avance comme un de leurs convives les plus em-

pressés; c'est tout au plus s'il s'est assis quatre fois à leur table pendant tout le cours d'une session de huit mois. Un dévouement sans réserve l'eût élevé au grade de lieutenant-général. Une droiture sans énergie pourrait bien le faire rayer des cadres de l'état major.

FALATIEU.

(*Vosges.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

M. Falatieu n'appartient ni à la droite, ni au centre, ni précisément à la gauche; sa conscience, sans doute, n'appartient qu'à lui-même, et son vote qu'à la patrie: c'est ce que doit faire présumer, en l'absence de preuves positives, sa qualité de représentant des cent jours.

FAURE.

(Charente-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Qui s'assemble se ressemble, dit le proverbe : M. Faure ne quitte pas M. Beauséjour. Celui-ci parle comme celui-là pense.

FAVART DE LANGLADE.

Baron, Conseiller à la Cour de cassation.
(Puy-de-Dôme.)

CENTRE.

Ami de la censure, adversaire du jury, c'est un des plus subtils argumentateurs de la chambre, et cependant il n'a jamais trouvé un argument contre un ministre.

FIGAROL.

Chevalier, Premier président à Pau. (Hautes-Pyrénées.)

CENTRE.

Les citoyens, s'écriait-il avec sensibilité, les citoyens *n'auront plus affaire qu'au ministre de la police!* O que Figaro et M. Figarol pensent différemment!

FLOIRAC (LA GRANGE GOURDON DE).

Comte. (Hérault.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Si on l'en croyait, nous n'aurions point d'armée nationale, et *les hommes du midi* formeraient l'élite des troupes françaises. Ah! M. Floirac, quand vous serez puissant, il ne sera pas temps de

rire : permettez-nous donc de ne pas attendre.

FOLLEVILLE (DE).

Marquis. (Calvados.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Le plus joli nom d'opéra-comique qu'il y ait à la chambre des députés.

FORNIER DE CLAUZELLES.

Lieutenant de Louveterie. (Ariège.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. Fornier de Clauzelles appuie tout ce qu'avance M. Clausel de Coussergues.

FORNIER DE SAINT-LARY.

Premier président à Pau, l'un des Questeurs de la Chambre. (Hautes-Pyrénées.)

CENTRE DE DROITE.

La place de député rapporte au moins quinze mille francs par an à M. Fornier de Saint-Lary. On sait qu'il est questeur de la chambre, et qu'il touche en cette qualité un traitement annuel de quinze mille francs.

FOURNAS.

(*Loire.*)

CENTRE.

Si M. Barbier fesait de temps à autre des rapports pour la commission des pétitions, il serait

aussi connu que M. Fournas, qui le serait tout autant que M. Poyferé de Cère, s'il était passé d'une direction de bergerie à une préfecture de département.

FOY.

Lieutenant-général. (Aisne.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Quelle mémoire! quelle faconde! quelle voix sonore, et parfois quels traits d'éloquence! quel patriotisme quand c'est le soldat qui parle! quels accens tout français quand il parle de l'honneur! Mais pourquoi laisserions-nous entrevoir une distinction entre le militaire et le citoyen? Avons-nous le droit de supposer ce dont il n'a jamais fait l'aveu? Qu'importent quelques poignées de main

aux ministres! C'est la coutume des braves de se mêler familièrement avec les ennemis qu'ils vont combattre à outrance. Non, non, n'en doutez pas, au moment décisif, le député sacrifierait sa fortune à la liberté, comme le général sa vie à l'indépendance nationale.

FRADIN.

(Vienne.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Si nous nous bornions à dire que M. Fradin a été appelé à la chambre par le collége qui a élu le général Demarçay, on pourrait nous objecter que M. Lizot appartient au département qui nous a envoyé M. Bignon. Si nous ajoutions que M. Fradin siége à gau-

che, on nous répondrait que M. Moysen prend place aux mêmes bancs. Il arriverait ainsi qu'en voulant marquer toute notre estime pour un député patriote, nous risquerions de lui faire à notre insu un tort très-réel. Il est donc indispensable que nous nous expliquions avec la plus grande netteté. Heureusement cela n'est pas difficile. M. Fradin vote constamment avec le général Demarçay. L'éloge est simple, mais il est beau.

FRANÇAIS (de Nantes).

Comte. (Isère.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Il n'est point de la même opinion que le côté droit sur l'aristocratie. Finesse, élégance, délicatesse, ton

exquis; nous nous plairions à dire que tel est le caractère du style de l'honorable membre du côté gauche, si, avec un homme comme lui, de tous les impôts celui de la louange ne devait pas être le plus indirect.

FRANCOVILLE (DE).

(*Pas-de-Calais.*)

CENTRE.

On assure qu'il est arrivé à M. Francoville de voter une fois contre une loi d'exception. Ce jour-là il se trompait, si l'on ne se trompe pas.

FRÉMICOURT DE FRÉMINVILLE.

(*Nord.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Ancien maire de la ville où Fénélon fut évêque : nous ne le comparerons cependant pas au cygne de Cambrai, bien qu'il soit assez habile à nager entre deux eaux.

FROC DE LA BOULAYE.

(*Marne.*)

CENTRE.

In vino veritas. A ce compte, M. Froc de la Boulaye, qui, en sa qualité de marchand de vin, remplit la cave des ministres, serait celui de tous les députés du centre par lequel la vérité aurait le

plus d'accès auprès de leurs excellences. Croyez cela et buvez de l'eau.

GAGNEUR.

Receveur à Poligny. (Jura.)

CENTRE DE DROITE.

Sobriquet donné à un éligible du Jura, qui a passé par la Chambre des Députés pour arriver à la recette de Poligny.

GANAY (DE).

Marquis, Colonel dans la Garde royale.
(Saône-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Militaire par suite d'une vocation irrésistible, M. de Ganay sert avec distinction dans les armées françaises depuis le mois

d'avril 1814. La campagne de Waterloo est la seule qu'il n'ait pas faite. On ne sait pas trop pourquoi il s'est fait législateur ; ceux qui ne le connaissent que comme député n'ont rien vu : c'est la guerre qui est son élément.

GANILH.

(*Cantal.*)

CENTRE.

Couper les vivres à l'ennemi est le meilleur expédient pour l'empêcher de nuire. Aussi l'opposition de M. Ganilh est-elle inflexible quand il s'agit de finances. Si, dans cette circonstance, ceux qui votent constamment avec le ministère, votaient avec M. Ganilh, ils répareraient en un jour tout le mal qu'ils ont fait dans le cours d'une

session. Qu'aurait-on à craindre des vices de la législation, lorsque l'administration, forcément économe, ferait de nécessité vertu?

GIRARDIN (Stanislas de).

Comte. (Seine-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Habile, ferme, dévoué à son pays, il ne lui manquait que l'honneur d'une destitution : il l'a obtenu.

GIROD (de l'Ain).

Baron, Conseiller à la Cour des comptes.

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Duquel parlez-vous ? du magistrat ou du législateur, du père ou du fils? Du père, auquel nous ne voulons adresser que cette obser-

vation unique : gardez-vous de croire, quand vous votez des lois, que l'application en sera faite par tous les juges avec la droiture et l'humanité de votre fils.

GOSSUIN.

Receveur général. (Nord.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Ne troublons point, par les souvenirs du passé, la joie d'une conversion récente ; mais offrons dans la même personne une leçon au côté gauche et un exemple au centre.

GOUIN-MOISANT.

(*Indre-et-Loire.*)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

M. Gouin est un marchand de la ville de Tours qui est venu s'asseoir à la Chambre auprès du comte de Boisgelin, du marquis de Villefranche, du comte d'Hautefeuille, du baron de Salis, etc. On voit que M. Gouin aime la bonne compagnie : il ne manque au bonheur de M. Gouin que d'être admis dans les salons du faubourg Saint-Germain.

GRAMMONT (DE).

Marquis. (Haute-Saône.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Le marquis perce dans quelques formules; le Français éclate dans toutes ses actions.

GRENIER.

Comte, *Lieutenant-général*. (Moselle.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Son nom est inscrit entre les plus illustres sur la colonne dédiée aux braves qui ne combattirent que les ennemis de la France; et lui-même siége au milieu des plus fermes défenseurs des droits du peuple; il vota toujours avec eux, si ce n'est une seule fois; une seule!

c'est bien peu, mais c'est trop pour le collègue et l'ami de Carnot.

GUILHEM.

(*Finistère.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

On sait avec quels honneurs M. Guilhem a été reçu à Brest, le lendemain du jour où M. Bellart en était sorti. Depuis ce temps, les noms de ces deux honorables députés semblent liés inséparablement : on ne s'occupe jamais de l'un qu'aussitôt on ne songe à l'autre. On dirait qu'il est dans la destinée de M. Bellart de rappeler des noms illustres et chers à la nation.

GUITARD.

(*Cantal.*)

CENTRE.

Dans le temps que les deux minorités libérale et ministérielle votaient ensemble sous la direction de M. Decazes, qui leur avait fait accroire qu'elles tendaient au même but, M. Ganilh se plaça sans réflexion au centre de l'assemblée, où il pouvait alors se croire à côté de ses amis. Fidèle à sa place comme à ses principes, M. Ganilh resta au centre, quand le centre changea de principes, et continua de voter dans presque toutes les questions avec les députés constitutionnels. M. Guitard fut appelé à la Chambre par le département qui avait élu M. Ganilh : il est son

ami particulier. Cette double circonstance explique pourquoi il siége si loin des Manuel et des d'Argenson avec lesquels il a tant de rapports. Restez donc au centre, estimable député du Cantal, restez-y puisque vous y êtes si honorablement déplacé.

HARDIVILLIERS (D').

(*Somme.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Ce serait le député le plus obscur du côté droit, si un membre de la majorité de 1815 pouvait l'être.

HALGAN.

Contre-Amiral. (Morbihan.)

CENTRE.

Donnez-nous un ministre de la marine ami de la constitution, et M. l'amiral sera constitutionnel.

HARDOUIN.

(*Sarthe.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

M. Hardouin, siége, vote, et se tait. C'est la seule ressemblance qu'il ait avec les députés du centre.

HARLÉ.

Receveur général. (Pas-de-Calais.)

CENTRE.

Il y a des secrets de conduite qu'il ne faut pas pénétrer; nous ne rechercherons pas comment il se fait que M. Harlé qui a siégé à la Chambre des cent jours, s'assied aujourd'hui si loin des amis de la liberté : c'est sa recette.

HAUTEFEUILLE (Charles D').

Comte, *Colonel.* (Calvados.)

CENTRE DE DROITE,

Savez-vous pourquoi M. le comte Charles d'Hautefeuille vote de confiance toutes les dépenses militaires portées au budjet? C'est qu'il est persuadé, il nous l'a dit lui-

même, que l'humeur belliqueuse des Français sera désormais sans aliment, et que toute guerre est devenue impossible sous le prince qui nous gouverne. C'est sous le prince qui nous gouverne que M. le comte Charles d'Hautefeuille a été élevé au grade de colonel.

HAY.

Conseiller de Préfecture. (Yonne.)

CENTRE.

Le département que M. Hay représente à la Chambre conjointement avec M. le marquis de Villefranche et M. Jacquinot de Pampelune, est connu par son excellent esprit public; c'est une population toute libérale, si l'on en excepte la majorité du collége de 1816, et

trois éligibles qui jouissent d'une certaine importance depuis quatre ans.

HERLINCOURT (D').

Baron. (Pas-de-Calais.)

CENTRE DE DROITE.

Les ministres le connaissent trop bien pour douter de son vote en faveur des lois d'exception, et il connaît trop bien les ministres pour douter qu'ils puissent gouverner la France sans lois d'exception.

HERNOUX.

(*Côte-d'Or.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Digne élu de la Côte-d'Or, collègue et ami de M. Chauvelin, l'un

des dix-huit qui se levèrent en faveur des proscrits, il a tout ce qu'il faut pour faire désirer à certains hommes qu'on ait à se lever un jour en sa faveur.

HÉROULT DE HOTTOT.

Ancien Conseiller au parlement.

(Calvados.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Je ne connais pas, dites-vous, M. Héroult de Hottot : qu'est-ce que c'est que M. Héroult de Hottot? — C'est un des introuvables de 1815, élu par les électeurs qui ont élu M. de Corday, qui siége à côté du marquis de Lagoy, et qui est intimement lié avec M. Bellart. Le voilà connu.

JACQUINOT DE PAMPELUNE.

Procureur du roi près la Cour royale de Paris. (Yonne.)

CENTRE.

Les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. On assure que les lauriers de M. Bellart produisent le même effet sur M. Jacquinot de Pampelune, et sur M. Bellart lui-même.

JARD-PANVILLERS.

Baron, Président de la Cour des comptes.

(Deux-Sèvres.)

CENTRE DE GAUCHE.

Pauvre département des Deux-Sèvres, réduit à se consoler d'avoir élu M. Morisset et d'être ad-

ministré par M. Poyferé de Cère, en songeant qu'il est du moins représenté quelquefois par M. Jard Panvilliers!

JOBEZ.

(*Jura.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

On l'a vu partout où il y avait du courage à se montrer; on l'a entendu partout où il y avait des vérités à dire. Il est aussi cher aux bannis, aux protestans, aux contribuables, aux petits électeurs, qu'il est redouté du ministère et de l'aristocratie.

JOSSE DE BEAUVOIR.

(*Loir-et-Cher.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. Josse de Beauvoir ne monte guère à la tribune que pour y déclamer contre les écrivains et les littérateurs. Ah ! monsieur Josse, on voit bien que vous n'êtes pas orfévre.

JUMILHAC (DE).

Baron. (Seine-et-Oise.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. le baron de Jumilhac vivait : M. le baron de Jumilhac est mort.

KÉRATRY.

(*Finistère.*)

CÔTÉ GAUCHE.

Ce député est sincèrement dévoué à la cause de la liberté. Il serait un des membres les plus utiles et les plus puissans de l'opposition, si l'on parvenait seulement à lui persuader deux choses, sur lesquelles il paraît s'abuser complétement et de la meilleure foi du monde. La première, c'est que M. le duc Decazes n'est pas un Sully. Nous nous abstiendrons de parler de la seconde.

LABBEY POMPIÈRES.

(*Aisne.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Nous ne contesterons ni les talens, ni les vertus de cet honorable député; nous savons qu'il jouit d'une grande considération; cependant nous ne tairons pas la vérité à un homme si digne de l'entendre. C'est à lui, ainsi qu'aux orateurs du côté gauche, que l'on doit attribuer le fatal dissentiment qui règne au sein de la Chambre. Tout marcherait dans une parfaite harmonie, si ces messieurs voulaient faire abnégation de leurs opinions personnelles, pour voter avec la majorité qui appuie le gouvernement. Quand reverrons-nous les beaux jours du sénat et du

corps législatif! Il n'y avait alors ni côté droit, ni centre, ni côté gauche : cela pouvait n'être pas du goût de tout le monde, mais il faut convenir que la France était plus heureuse qu'aujourd'hui.

LABRIFFE (DE).

Comte, Colonel des dragons de la Manche. (Aube.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

A servi Bonaparte en qualité de chambellan : c'est ce qu'il a fait dans sa vie de plus libéral.

LACROIX-FRAINVILLE (DE).

Avocat à la Cour de Cassation.
(Eure-et-Loire.)

CENTRE DE GAUCHE.

Nous ne chicanerons pas ce député sur ses fréquentes transactions avec le ministère, par reconnaissance pour l'heureuse chicane qu'il lui a faite inopinément dans l'affaire de la loi des suspects. Par un de ces hasards qui ne se rencontrent guère, peu s'en est fallu que ce faux - fuyant n'ait fait pénétrer la lumière et l'humanité dans tous les cachots politiques.

LADREYT DE LA CHARRIÈRE.

(*Ardèche.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Si par hasard il prenait fantaisie aux hommes monarchiques de refaire les édits des chasses, ce serait alors que la Chambre sentirait vivement l'avantage de posséder dans son sein un député comme M. Ladreyt de la Charrière, qui joint aux connaisances les plus profondes sur cet important sujet, la qualité de Lieutenant de louveterie.

LAFAYETTE.

Général. (Sarthe.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Tu serais Washington!..

LAFITTE.

Banquier. (Seine.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Il est riche ! Le louer est bien vulgaire. — J'en conviens ; mais s'il est moins le propriétaire que le dispensateur éclairé d'une immense fortune ? — Soit, mais le député peut-il s'excuser sur les occupations du négociant de n'avoir point assisté à la séance des bannis ? — Quoi ! enregistrer jusqu'à son absence ! Quel compte lui tiendrez-vous donc de ces nombreuses discussions financières, où le ministère ne s'est que trop aperçu qu'il était présent ? N'a-t-il pas voté pour la défense de toutes nos libertés ? N'a-t-il pas été constamment à son poste, et en évi-

dence pendant la première quinzaine de juin, et ne s'y est-il pas montré le digne représentant de Paris ? Toutefois, laissons faire à l'histoire et abstenons-nous des plus justes éloges puisqu'il est riche.

LAFROGNE.

Notaire. (Meurthe.)

CENTRE.

Le bruit du décès de ce député a été long-temps répandu, et n'a pas encore été formellement démenti. Les uns s'obstinent à croire qu'il est mort, comme M. Calvet-Madaillan ; les autres assurent qu'il est vivant, comme M. Morisset.

LAGOY (DE).

Marquis. (Bouches-du-Rhône.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Tous les auteurs d'histoires de France s'accordent à laisser dans un profond oubli les illustres aïeux de M. le marquis de Lagoy : il a pourtant un bien beau nom! Les procès verbaux des séances n'en disent pas davantage sur le compte de ce député. Les habitués de la Chambre ne le connaissent même pas. Nous affirmons qu'il y siége régulièrement, comme MM. les marquis de Causans, Ducamboult, de Montaignac, de Rastignac, etc. Les ayeux de la plupart de ces marquis ressemblent à leur descendans : ils sont dans les introuvables.

LAGRANGE (de).

Comte, Lieutenant-général, Inspecteur de Gendarmerie. (Gers.)

CENTRE DE DROITE.

Je suis électeur; mon département nomme l'année prochaine, et je suis fermement résolu à ne donner ma voix qu'à un constitutionnel tout-à-fait indépendant. Si je vois un général sur la liste des candidats, j'exigerai de lui dix fois plus de gages que de tout autre, fût-il un de ces illustres capitaines que d'éclatantes actions ont placés au premier rang dans l'histoire de nos triomphes. Ce n'est pas pour le général Lagrange que je dis cela.

LAINÉ.

(*Gironde.*)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

M. Laîné n'est pas de ceux qui ont attendu que Bonaparte fût à terre pour lui porter des coups aussi lâches qu'inutiles. Il l'a noblement attaqué la veille de sa chute; et les ennemis n'étaient encore maîtres que de l'Alsace et de la Lorraine, lorsqu'il s'éleva avec tant de courage contre les excès du despotisme militaire sous lequel les Français étaient courbés. Il n'est pas de ceux qui ont attendu patiemment que les Bourbons fussent remontés sur le trône de saint Louis pour les aimer et pour les servir : dès la dix-septième année

du règne de Sa Majesté, M. Laîné entretenait une secrète correspondance avec le cabinet d'Hartwell. La calomnie n'a cependant point épargné ce beau caractère : on a prétendu que M. Laîné avait porté le bonnet rouge et présidé des clubs dans le district de Cadillac. Ces bruits sont fort accrédités à Bordeaux ; mais les honnêtes gens de Paris n'y ont jamais ajouté foi.

LAISNÉ DE VILLÉVESQUE.

(*Loiret.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Que de bien nous en dirions, s'il n'avait pas voté pour la loi Boin ! Mais avec nous aussi il est des accommodemens : nous n'en dirons point de mal ; et à la session

prochaine il s'amendera et n'amendera plus.

LAMBRECHTS.

Comte. (Bas-Rhin.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Les Belges revendiquent un illustre et ancien compatriote; les Français veulent garder un vertueux concitoyen, leur double conquête : n'y aurait il donc pas moyen de s'entendre?

LAMETH (Alexandre DE).

Comte. (Seine-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Collègue et ami de Mirabeau, il a peu parlé dans le cours de la session; mais quelques vérités sévères dites en face à un ministre puis-

sant, ont rappelé l'énergie patriotique du Démosthènes français.

⁂⁂⁂

LASCOURS (Reynaud DE)

Baron. (Gard.)

CENTRE.

M. de Lascours a de bons amis qui le font passer pour constitutionnel, et de puissans protecteurs qui le maintiennent dans sa place de préfet.

⁂⁂⁂

LASTOURS (DE).

(*Tarn.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Lastours est fort éloigné de M. de Lascours; mais, pour un homme qui vote quelquefois avec le côté gauche, M. de Lascours est beaucoup trop près de M. de Lastours.

LAVAL.

Ex-juge de paix. (Dordogne).

CENTRE.

Ses habitudes conciliatrices ne lui ont pas permis de batailler contre les projets ministériels; et nous avons tout lieu de croire qu'il a recouvré sa place au moment où nous écrivons.

LECARLIER.

(*Aisne.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Honoré du choix de ses concitoyens, repoussé par quelques émigrés, il est, par le plus heureux partage, l'objet héréditaire de la haine des uns et de la reconnaissance des autres.

LEJOLLY DE VILLIERS.

Conseiller de préfecture. (Manche.)

CENTRE.

Ce n'est pas précisément un Normand comme M. Leseigneur; c'est un bas Normand comme M. Dumanoir.

LEGRAVEREND.

Conseiller à la Cour royale de Rennes.
(Ille-et-Villaine.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Magistrat qui vote aujourd'hui avec M. Dupont (de l'Eure), et qui comme lui aurait obtenu l'honneur d'une destitution, si les ministres ne s'étaient pas un peu trop pressés de le rendre inamovible, dans le temps où, constitutionnel plus silencieux et plus circons-

pect, il consentait à placer les journaux sous le joug d'un cautionnement que la loi de censure a pu seule leur faire regretter.

LEMARCHAND DE GOMICOURT.

Chevalier. (Somme.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Ce muet du corps-législatif fut de la majorité de la chambre introuvable; ce modéré de 1814 fut des exagérés de 1815. Observation qui sera recueillie par l'histoire législative, leçon qui ne sera pas perdue pour le moraliste. Dieu nous garde des députés qui ne disent mot parce qu'ils consentent à tout!

LEPESCHEUX.

(Mayenne.)

CENTRE DE GAUCHE.

Quand on est obscur comme l'est M. Lepescheux, et quand on ne parle pas, ainsi que fait M. Lepescheux, on devrait, si l'on est véritablement libéral, s'asseoir à côté des Lafayette et des Manuel, ce que ne fait pas M. Lepescheux.

LESEIGNEUR.

(Seine-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Les ultrà-dévots ont beaucoup joué sur son nom ; pour nous, prions le Seigneur de nous conserver long-temps sa présence à la Chambre.

LEZAY-MARNÉSIA.

Comte, Préfet du Rhône. (Lot.)

CENTRE.

Où trouver un dévouement plus actif que celui de M. de Marnésia? Une dépêche télégraphique lui apprend que la bataille des élections nous met en péril, que nos libertés sont compromises, que nos ministres ont besoin d'un prompt renfort. Aussitôt il abandonne sa préfecture; il part, arrive, vote, et repart sur-le-champ. Une aussi grande célérité n'a pas permis aux Lyonnais de remarquer son absence : les manufactures n'en étaient pas moins florissantes, le commerce moins actif, la gendarmerie moins alerte, la police moins empressée, et les classes laborieu-

ses n'en goûtaient pas moins ce bien-être et cette aisance qu'elles doivent à la sollicitude paternelle de l'administration. En un mot, rien n'était changé, si ce n'est qu'il y avait à Paris un député de plus, et à Lyon un préfet de moins.

LIMAIRAC (DE).

(*Haute-Garonne.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Tous les renseignemens que nous avons pu recueillir sur M. de Limairac se réduisent à ceci : il siége à droite, porte quelquefois le frac de député, et répond aux appels nominaux. Il n'a pris la parole qu'une seule fois, lors de la séance royale, pour prêter serment de fidélité à la charte. Ajoutons qu'il est Gascon.

LIZOT.

Juge de paix à Paris. (Eure.)

CENTRE DE DROITE.

Le nom de M. Lizot et celui de ministériel sont devenus identiques, depuis le jour où il proclama lui-même son dévouement inaltérable aux ministres présens, passés et futurs. Cette franchise et cette fixité d'opinion mériteraient des éloges. Il y a pourtant des gens impolis qui appliquent un autre synonyme au nom de Lizot.

LOUIS.

Baron. (Meurthe.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Il y a des libéraux par sentiment; d'autres le sont par calcul, et quel-

ques-uns par nécessité : M. Louis est libéral par raison. Il respecte la révolution plutôt qu'il ne l'admire ; il estime la liberté plutôt qu'il ne l'aime. La liberté est à ses yeux un élément d'ordre, une base de crédit, un moyen de gouvernement. Je suis persuadé qu'il fait plus de cas de Cicéron que de Gracchus, de Montesquieu que de Voltaire, et de Necker que de Mirabeau. Sa carrière politique, marquée par beaucoup d'actes recommandables et par quelques travers d'homme d'état, l'est aussi par une grande faute et par une généreuse résolution. Il est sorti du ministère plus citoyen qu'il n'y était entré. Il avait besoin d'un pardon, mais il a su s'en rendre digne : 1819 a fait absoudre 1814.

MACCARTHY (DE).

Comte. (Drôme.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Un de ces preux de la France extérieure; un de ces députés qui ne veulent réprésenter que les intérêts monarchiques; un de ces nobles champions qui naguère, et on ne sait pourquoi, combattaient à outrance contre les ministres; qui maintenant ont pris les ministres pour auxiliaires, les tiennent dans leur camp, leur indiquent les dispositions à prendre, les coups à frapper, et qui, en un mot, leur font tout ensemble et la majorité et la loi.

MAGNEVAL (de).

Négociant à Lyon. (Rhône.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Ce qu'on estime le plus dans un député, c'est la franchise et le courage. M. de Magneval a montré qu'il en était abondamment pourvu, le jour où il invoqua la reconnaissance publique en faveur du général Canuel.

MAINE DE BIRAN.

Conseiller d'état. (Dordogne.)

CENTRE DE DROITE.

Les idéologues trouvent que M. Maine de Biran fait bien les vers; les poètes le regardent comme un grand métaphysicien; les ministres comme un excellent député;

et son ami M. Lainé voit en lui le second talent de l'assemblée.

MANUEL.

Avocat. (Vendée.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Il y a quelques années, on crut que M. Manuel empruntait à Mirabeau une belle parole et une grande action : on a su depuis qu'il commençait à recueillir un héritage.

MARCELLUS (DE).

Comte. (Gironde.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Décidément tout va de mal en pis, et le bon goût s'est en allé avec les bonnes mœurs. Les discours

les plus édifians de M. de Marcellus ne font pleurer personne, et le vers le plus attendrissant de l'Énéide fait rire aujourd'hui jusqu'aux écoliers.

MARTIN (DE GRAY).

Baron. (Haute-Saône.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Donnez-lui des cheveux blancs, c'est un patriarche ; faites-le citoyen d'une patrie où le ciel mette la liberté au prix d'une victime, c'est Décius. Hélas ! c'est lui en effet : une faction unie à l'étranger menaçait nos institutions nationales ; tout travail est interdit au député français, sous peine de perdre la vue : mais le pays l'appelle ; il court à son poste, il tonne, il attendrit, il triomphe ; et déjà la

lumière lui est plus d'à moitié ravie.

MÉCHIN.

Baron. (Aisne.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

« Du temps que j'étais préfet....
» Croyez-en un vieil administra-
» teur... L'expérience que m'ont ac-
» quise vingt années de fonctions
» publiques...... » Eh bien! messieurs les plaisans, qu'est-ce que tout cela prouve contre le baron Méchin? Que les plus généreux citoyens ne sont pas toujours exempts de quelque faiblesse, et qu'un peu d'enfantillage peut fort bien s'allier à beaucoup de patriotisme.

MÉNAGER.

Baron. (Seine-et-Marne.)

CENTRE.

Riche habitant de Meaux, ce député est le coq de l'endroit dont Bossuet est l'aigle. A la Chambre, il n'est ni l'un ni l'autre ; et de la place mitoyenne qu'il affectionne, jamais on ne l'a vu braver le soleil de la puissance, ou, sentinelle vigilante, faire entendre à ses collègues endormis le chant du réveil français.

MESTADIER.

Avocat général à Limoges. (Creuse.)

CENTRE.

Le caractère de ce député ne s'est jamais démenti. M. Lainé, qui l'avait reçu de je ne sais où,

l'a transmis à M. Decazes, qui l'a repassé à M. Siméon, qui le cédera de même à son successeur; et sous le successeur, comme sous M. Siméon, comme sous M. Decazes, comme sous M. Lainé, cet honorable représentant de la Creuse est, a été et sera le prototype et le désespoir des ministériels.

MOLL.

Directeur des contributions indirectes.

(Haut-Rhin.)

CENTRE.

M. Moll est député du même département que M d'Argenson. — Ah! Ah! je ne l'aurais pas cru. Et M. de Serre, s'il vous plaît, de quel département est-il? — Du même département que M. Moll.

MONTAIGNAC (DE).

Marquis. (Puy-de-Dôme.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Aussi bon Français que M. de Bonald, qui l'est un peu moins qu'un Suisse.

MONCALM (DE).

Marquis, Colonel de la légion de l'Hérault. (Hérault.)

CENTRE DE DROITE.

Séance du 10 *juin* 1820. (Événemens de Paris.) M. de Montcalm se précipite à la tribune : « Je » vais dire ce que j'ai vu et entendu dans les groupes où je m'étais » mêlé. Une foule de séditieux, nécessairement soldés pour cela, » proféraient des cris de *vive la*

» *charte*, et autres cris *analogues*. — (A gauche) : Analogues ! quels étaient ces cris ? — « Mais..... des » cris de ce genre.... des cris... » par exemple ils disaient : *Le roi a » juré la charte, il doit la tenir.* »

MORGAN DE BELLOY.

Baron. (Somme.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

On sait que M. de Villèle est l'homme d'état du côté droit, que M. de Bonald en est le publiciste, et M. de Corbières le jurisconsulte : M. Morgan de Belloy en est le douanier. Dès que le pouvoir passa au côté droit, on s'imagina que M. de Saint-Cricq, ami de M. Decazes comme M. de Barante, allait, comme ce dernier, perdre sa place de directeur général, et

l'on voyait déjà M. Morgan de Belloy à la tête des douanes, branche d'administration dont il est à la chambre le rapporteur perpétuel. Mais on connaisssait mal M. de Saint-Cricq : une conviction subite le rapprocha des ennemis du ministre dont l'amitié pouvait lui devenir funeste; il sut franchir en un moment tout l'intervalle qui le séparait de ceux contre lesquels il avait voté jusqu'à ce jour. Il resta à l'administration des douanes, et M. Morgan de Belloy resta aux rapports.

MORISSET.

Baron, *Inspecteur des forêts.* (Deux-Sèvres.)

CENTRE.

Il a souvent changé d'avis sans jamais changer de place. — Est-il donc ministre? — Non, il est bien avec tous les ministres. — Ce n'est pas là caractériser un homme, c'est le confondre avec cent autres. — Eh bien! voici un trait distinctif: il a soutenu le pour et le contre, non pas dans le cours de la même session, mais dans le cours de la même séance. — Quelle étrange conduite! — Quel tact, au contraire, quelle délicatesse! C'est ainsi que d'habiles courtisans, pour mieux dissimuler les défauts de

leur maître, les exagèrent dans leur personne.

MORTARIEU.

Baron. (Tarn-et-Garonne.)

CENTRE DE DROITE.

Plusieurs biographies l'indiquent comme préfet. Il mérite de l'être, il le sera, mais il ne l'est pas encore : c'est une faute de chronologie.

MOUNIER-BUISSON.

Conseiller à la Cour royale de... (Haute-Vienne.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Que je féliciterais M. Mounier d'avoir un autre nom, si M. Buisson n'avait pas parlé comme agit l'homonyme de M. Mounier !

MOYSEN.

(*Lot.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

M. Moysen fait nombre avec les défenseurs de la liberté. On compte sur lui, tant qu'on le voit immobile sur les bancs de la gauche où il a marqué sa place : on le craint dès qu'il paraît à la tribune. Vous objectez qu'il n'y parle jamais; nous le savons bien : mais ne faut-il pas qu'il y monte pour s'approcher de l'urne d'où sortent les lois d'exception? Concluez de là que M. Moysen est doué d'une prudence qui malheureusement n'est point rare; il est en règle avec tous les partis, et il peut dire, selon les gens : Voyez ma place, voyez ma boule.

NÉEL.

(*Côtes-du-Nord.*

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Nous étions bien tentés de chicaner M. Néel sur son silence et sur la place qu'il occupe tout près du centre de gauche. Mais il est de la même députation que M. Beslay, et a siégé à la chambre des cent jours.

NULLY D'HÉCOURT (DE).

Maire de Beauvais. (Oise.)

CENTRE DE GAUCHE.

M. De Nully avait été nommé représentant par les électeurs des cent jours : il a été conservé dans sa place de maire par les hommes

de 1815. Il siége aujourd'hui, non pas au centre, comme pourraient le supposer ceux à qui on dirait seulement qu'il ne siége pas à droite, mais à une distance parfaitement égale de la gauche et du centre. Il n'a pas voté toutes les lois d'exception, mais il ne les a pas toutes rejetées. Il résista, sans le dire, au premier projet sur les élections : il accueillit en silence le projet modifié par l'amendement de M. Boin. Toutes ces circonstances rendent ses principes politiques assez difficiles à caractériser. Nous nous sommes vainement adressés à un grand nombre de députés pour avoir des renseignemens positifs à cet égard. Nous avons interrogé tous les échos de la renommée, afin de savoir à quelle opinion appartient décidé-

ment M. de Nully, et tous les échos nous ont répondu : *Nulli*.

ORGLANDES (D').

Comte. (Orne.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Lorsque la majorité de 1815, si féconde en sujets terribles, aura échauffé la verve de quelque Pixéricourt, le nom du comte d'Orglandes remplira magnifiquement la bouche des acteurs de mélodrame.

PACCARD.

(*Saône-et-Loire*.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Plébéien qui ne sait pas apprécier l'honneur d'avoir deux mar-

quis pour collègues de députation. Aussi espérons-nous qu'aux élections prochaines le département de Saône-et-Loire ne lui adjoindra plus des hommes de qualité.

PAILLARD DU CLÉRÉ.

(*Mayenne.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Il ne parle que par ses actions, mais ses actions parlent pour lui et déposent de son patriotisme.

PAILLOT DE LOYNES.

Sous-préfet à Arcis-sur-Aube. (Aube.)

CENTRE.

Ce député n'est-il pas très-versé dans les questions administratives et financières? — Oui, c'est un

sous-préfet champenois. — N'a-t-il pas par lui même une certaine importance? — Oui, il dîne chez les ministres. — Voterait-il pour eux par hasard? — Oui, il les tient pour de très-grands hommes d'état. — On pourrait donc dire que quatre-vingt dix-neuf députés du centre et le sous-préfet champenois font... — Non pas, s'il vous plaît; ces gens-là entendent parfaitement leurs affaires, et c'est bien plutôt vous et nous qui sommes ce que vous alliez dire.

PAPIAU DE LA VERRERIE.

(*Maine-et-Loire.*)

CENTRE DE DROITE.

M. Papiau a survécu à M. Paporet avec lequel il quitta en 1817

le côté droit pour le centre. Du reste l'absence de M. Paporet ne se fait pas plus remarquer que la présence de M. Papiau.

PASQUIER.

Baron, Ministre des Affaires Étrangères.

(Seine.)

CENTRE.

Cromwel régnait sur la Grande-Bretagne ; la puissance et la prospérité de l'état signalaient glorieusement l'administration du protecteur. Aussi, tous les grands s'empressaient de mendier ses bonnes grâces, et les Stuarts ne vivaient plus dans leur souvenir. Mais Cromwel y songeait quelquefois. Un jour qu'il cherchait un homme à qui il pût confier les fonctions importantes de lieute-

nant-général de police, il adressa brusquement la parole à un certain lord Fatkinnsester, et lui dit: Votre famille a été autrefois attachée aux Stuarts? — Oui, seigneur, autrefois. — S'il fallait exécuter contre un Stuart le bill qui les condamne à mort, pourrais-je compter sur vous? — Oui, et je le jure. — Eh bien, je vous fais lord lieutenant. Mylord Fatkinnsester remplit avec un zèle très-actif la place que lui confiait le protecteur, ce qui ne l'empêcha pas, par la suite, de prendre également de l'emploi sous les Stuarts, et, s'il faut en croire des mémoires secrets, aux mêmes conditions.

Tout a été dit sur M. Pasquier; c'est ce qui fait que nous ne nous sommes nullement occupés de lui dans un article.

PAUL DE CHATEAUDOUBLE.

(*Var.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Pour obtenir de la popularité, il ne suffit pas de parler en faveur de la piquette; il faudrait encore que M. Paul fût l'apôtre des droits du peuple et non celui des prétentions des nobles.

DE PERCEVAL.

Secrétaire général du Ministère de la Guerre. (Indre-et-Loire.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Des personnes qui ont entendu comme nous le général Latour-Maubourg, et qui connaissent plus particulièrement que nous M. Per-

ceval, assurent que le secrétaire n'est pas inférieur au ministre dans l'art d'improviser à la tribune. Nous ne connaissons, il est vrai, de lui jusqu'à ce jour, que son vote pour la nouvelle loi des élections. Mais nous attendons les prémices de son éloquence pour l'époque où les ministres viendront déclarer humblement à la Chambre, qu'ils n'ont su ce qu'ils faisaient, quand ils ont insisté avec leur persévérance habituelle pour faire adopter la loi de recrutement.

PERRIER (Casimir).

Banquier (Seine.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Ce pauvre M. Corvetto ! qu'il doit en vouloir à M. Casimir Perrier ! Que deviendrait cet ex-mi-

nistre s'il n'était pas riche du témoignage de sa conscience. Aussi, avec quel tendre intérêt il a été défendu à la tribune par M. Pasquier, qui est aussi riche et aussi pauvre que lui. Cet impartial M. Ravez, qu'il doit souffrir de se voir si souvent prendre à partie par M. Casimir Perrier! Que l'équité généreuse du ministre de la justice a dû s'indigner en entendant M. Casimir Perrier défendre à haute voix les bannis! Quelle rougeur a dû couvrir le front patriote de M. le duc de Richelieu, quand M. Casimir Perrier a eu l'indiscrétion de lire en pleine Chambre, une correspondance qui intéressait beaucoup son excellence et la maison Baring! Mais lorsque, plus récemment, M. Casimir Perrier, à l'occasion de nos relations commerciales avec les

États-Unis, allait mêler on ne sait quels détails de diplomatie anglaise, avec quel à-propos le ministre des affaires étrangères lui a fermé la bouche par l'irrésistible argument de la prérogative royale! Que M. Casimir Perrier, s'il nous en croit, s'occupe de ses affaires et laisse les ministres régler celles de l'état.

PERRIER (Alexandre).

Maire de Montargis, Manufacturier.

(Loiret.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Ce que nous avons dit du premier nous dispense de parler du second : Alexandre et Casimir sont frères jumeaux d'opinion.

PERREAU DE MAGNIES.

(*Vendée.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

La France redoutait les choix de la Vendée. Dire aujourd'hui d'un député que la Vendée l'a élu, c'est assez le louer.

PICOT DESORMEAUX.

(*Sarthe.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Il y a des députés qui votent bien, mais dont le silence et même les discours semblent combinés pour servir de sauvegarde à leur vote. M. Picot-Désormeaux ne parle pas ; mais, dans une séance mémorable, quand il se leva sous les auspices de la patrie et de l'hu-

manité en faveur des proscrits de 1815, il fit plus qu'un discours, il fit une action éloquente.

PONTET (DE).

(*Gironde.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Pontet, qui siége entre MM. de Marcellus et Lainé, est député de cette même Gironde d'où sortit l'illustre Vergniaud qui siégerait entre Lafayette et Manuel.

POPULE.

(*Loire.*)

CENTRE DE GAUCHE.

Chambre des cent jours; idées libérales; constitutionalisme silencieux et circonspect; soldat de la liberté qui défend son poste

avec honneur, mais qui n'attaque pas les positions de l'ennemi.

PORTAL.

Baron, Ministre de la Marine.

(Tarn-et-Garonne.)

CENTRE.

Lorsqu'il fut question d'élever M. Portal au ministère qu'il occupe maintenant, on se prévalut de l'exemple de M. de Sartine qui avait dirigé avec beaucoup de distinction les affaires de la marine sans jamais avoir été marin. Il est à croire qu'on se prévaudra plus tard de l'exemple de M. Portal, quand il sera question de mettre un marin à la tête de ce ministère.

POTTEAU D'HANCARDERIE.

(*Nord.*)

CENTRE DE DROITE.

A l'époque où M. Duplessis de Grenedan demandait la restauration du gibet, M. Potteau s'élevait au milieu de la majorité introuvable.

POYFERÉ DE CÈRE.

Préfet, *Régisseur de mérinos*. (Landes.)

CENTRE.

Pauvre bête! Nous voulons parler de cet innocent mérinos dont la caricature s'est emparée pour le livrer aux plaisanteries de tous les Parisiens. Il n'avait pourtant jamais fait de mal à personne. Pauvre bête!

PUYMAURIN-MARCASSUS (de).

Baron, Directeur de la Monnaie des Médailles. (Haute-Garonne.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Puymaurin. (On rit.) L'orateur continue. (Rire universel et prolongé.)

RAMOLINO.

(*Corse.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

En peut-on dire autant de la parenté? Quoi qu'il en soit, le sang qui coule dans les veines du député de la Corse ne peut faire battre son cœur que pour la gloire, l'indépendance et la prospérité de la France.

RASTIGNAC (DE).

Marquis. (Lot.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Que dirons-nous de M. de Rastignac, ce juge du maréchal Bertrand? Ce que nous avons dit de MM. de Floirac, Montignac, Limairac, Solilhac, Jumilhac, d'Ambrugeac, Castel-Bajac qui tous sont les amis du héros de Cad illac.

RAVEZ.

Avocat, Président de la Chambre. (Gironde.)

Avocat qui, par habitude, plaide où les autres président. Aussi a-t-il gagné sa cause auprès de la fortune et du pouvoir.

REVOIRE.

(*Nord.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Voici un nom qui a fait non pas du bruit, c'est trop peu dire, mais du vacarme. Comment et quand? demandez-vous avec surprise. — Un jour qu'on le prit pour un autre : c'était une des premières séances ; les bureaux se formaient; le nom équivoque sort de l'urne ; quelques députés croient entendre Grégoire, et le tumulte et l'agitation sont à leur comble. Le president articule enfin plus clairement Revoire, et tout rentre à l'instant dans le silence le plus profond. M. Revoire n'est pas sur les bancs où aurait siégé M. Grégoire ; mais il s'en rapproche : c'est beaucoup.

RICHARD.

Conseiller de préfecture. (Loire-Inférieure.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Le père de M. Richard a dû bien rire le jour où il a appris que son fils siégeait sur les bancs de l'aristocratie!

RIVIÈRE.

Procureur général à Agen. (Lot-et-Garonne.)

CENTRE.

On a comparé ce député à Ésope, mais on ne l'a comparé ni à Phèdre, ni à Lafontaine.

ROBERT.

(*Morbihan.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Le Morbihan nous a envoyé quatre députés, dont trois sincèrement constitutionnels. C'est beaucoup pour un département, qui, comme la Vendée, avait eu le malheur d'exciter des espérances criminelles et de subir des éloges calomnieux. Ses élections l'ont vengé : elles ont surpris et satisfait toute la France : la nomination de l'amiral Halgan est la seule dont on ne se soit pas étonné.

RODET.

(*Ain.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Si l'on désirait savoir tout ce que veulent les députés libéraux, on en trouverait le détail dans un discours où M. Rodet a énuméré tout ce qu'il ne veut pas. Il ne veut point d'ex-ministres à la charge du trésor sous le nom de ministres d'état, point de petits ministres sous le nom de directeurs généraux, point de conseil d'état, point de pairs à émolumens secrets, point de bannis, point de censeurs, point d'espions conspirateurs, point d'électeurs privilégiés, point de missionnaires, point de Suisses....., etc. Lisez attentivement ce discours, c'est, à

peu de chose près, un manifeste national.

ROLLAND.

Conseiller à la Cour Royale de Metz.
(Moselle.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SEC

ROLLAND.

Ex-Employé aux Subsistances Militaires. (Bouches-du-Rhône).

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Vous voyez par-là qu'on peut appliquer au nom de Rolland ce qu'Ésope a dit de la langue.

ROUCHON.

Avocat général à Lyon. (Ardèche.)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

M. Rouchon est l'orateur qui possède le mieux l'art de distraire une assemblée livrée à des travaux pénibles, et d'y faire naître une vive et bruyante hilarité. Il y a de lui un discours qui est le sublime du genre, et qui fait encore rire aujourd'hui les personnes assez heureuses pour l'avoir entendu. On assure que les amis de M. de Puymaurin, se rappelant une facétie de Roquelaure, ont l'intention de se cotiser pour faire une pension à M. Rouchon.

ROY.

Ministre des Finances. (Seine.)

CENTRE.

D'autres sont riches parce qu'ils sont ministres : M Roy est ministre parce qu'il est riche. Ajoutons, pour être justes, que M. Roy se montre de jour en jour plus digne du poste éminent auquel il a été élevé.

ROYER-COLLARD.

Ex-Conseiller d'état. (Marne.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Sa métaphysique nuageuse devint un jour une éloquence claire, forte, pleine de choses, étincelante d'idées; ce jour-là il avait rompu avec le ministère. Depuis

il a cessé, par ordonnance, de siéger au conseil d'état, et il a refusé une pension. C'est avoir tout à la fois du tact et du bonheur. On dit que l'ex-conseiller est allé de ce pas embrasser M. Bavoux. La réconciliation a eu lieu dans la tribune aux écoutes, et s'est terminée par une longue conférence sur le *son prolongé* et sur les conspirations de colléges. On a conclu qu'il y avait des conspirateurs beaucoup plus redoutables, et que les journaux ne rendaient plus que des sons faussés par la censure. M. Royer-Collard est rentré chez lui en passant par-devant l'ancienne direction de la librairie.

RUINART DE BRIMONT.

(*Marne.*)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Quoique ultra, M. Ruinard de Brimont a prouvé qu'il appréciait la gloire militaire, et qu'il savait honorer les guerriers français. L'armée n'oubliera jamais ce qu'il a fait pour elle ; et toutes les légions lui auraient déjà voté des remercîmens, s'il ne leur était pas interdit de délibérer. C'est M. Ruinard qui, lors des débats sur la loi de recrutement, fit prononcer l'exception du service militaire en faveur des frères ignorantins.

RUPEROU.

(*Côtes-du-Nord.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Si nous étions très-sûrs que M. Ruperou n'a pas voté pour l'amendement de M. Boin, nous lui pardonnerions de ne s'être pas levé, comme M. Beslay, son collègue de députation, contre l'ordre du jour sur la pétition des bannis.

SAGLIO.

(*Bas-Rhin.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Respectez son silence : car son vote est une éloquente protestation contre le despotisme.

SAINT-AIGNAN (DE).

Ex-préfet. (Loire-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Mandataire fidèle et préfet destitué ; le premier titre ne lui eût valu dans son département que l'ovation ; il a dû au second les honneurs du triomphe.

SAINT-AULAIRE (DE).

Comte. (Gard.)

CENTRE DE GAUCHE.

Un peu plus libéral que M. le duc Decazes ; un peu plus éloquent que M. Roy ; un peu plus instruit que la plupart des gentilshommes.

SAINT-CRIQ (DE).

Comte. (Seine-et-Marne.)

CENTRE DE DROITE.

M. de Saint-Cricq n'a point de suffisance, point d'astuce, point d'ambition ; il n'a jamais varié dans ses principes politiques ; on ne l'a pas vu voter le lendemain contre le ministre disgracié qu'il avait encensé la veille ; il n'est ni pédant, ni hautain, ni vindicatif ; nous ne sommes pas même bien sûrs qu'il soit directeur général des douanes.

SAIRAS.

(*Bouches-du-Rhône.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Auditeur assidu des discours du côté droit, très-attentif surtout à ceux de M. de Bonald, nous ne sachions pas qu'il ait jamais ouvert la bouche, pas même pour bâiller.

SALABERRY (DE).

Comte. (Loir-et-Cher.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

M. de Salaberry est à la torture toutes les fois qu'il entend M. de Serre. On dirait un auteur à qui l'on a volé son manuscrit.

SALIS (DE).

Baron. (Ardennes.)

CENTRE DE DROITE.

Il ne lui est jamais échappé qu'un vote national, c'est lorsqu'il s'inscrivit contre la récompense décernée à un ministre qui porte un grand nom.

SAPEY.

(*Isère.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Et comme orateur et comme citoyen, ce député fait honneur à l'Isère qui a fait de si honorables choix.

SAULNIER.

(*Meuse.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Habile à revêtir un fond sévère, de formes qui le dissimulent; ingénieux dans sa franchise, moins pour ne pas se compromettre, que pour ne pas compromettre la cause qu'il défend; les vérités que quelques orateurs proclament, il les insinue.

SAVOYE-ROLLIN.

(*Isère.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Nous serons plus généreux envers ce député qu'il ne le fut envers les journalistes : nous ne lui demanderons point de caution; sa

place nous est un garant de son vote, comme ses discours de son talent et de son patriotisme.

SÉBASTIANI.

Comte, Lieutenant-Général. (Corse.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Le côté droit le trouve trop libéral.

SERRE (Hercule DE).

Ministre de la Justice. (Haut-Rhin.)

CENTRE.

L'Hercule du ministère et l'Achille de l'armée de Condé. Tour à tour caporal ou ministre, sous la cuirasse ou sous la simarre, vaincu au combat d'Ober-Kamlach, ou vainqueur à la bataille

des élections, guerroyant sur la rive droite du Rhin, ou pérorant sur la rive gauche de la Seine, il serait difficile de décider à quelle époque il a rendu le plus de services à son pays. Nous ne parlons pas des services qu'il a rendus à Bonaparte, quand il était président de la Cour impériale de Hambourg. La constante modération, l'imperturbable sang-froid et surtout l'impartialité qui caractérisent si éminemment ce ministre, devaient en faire le modèle des juges dans un pays conquis.

SIMÉON.

Ministre de l'Intérieur. (Var.)

CENTRE.

Parmi tant d'exemples qui signalent la clémence des Bourbons, on n'en citerait peut-être pas un seul qui fût plus digne de remarque, que l'élévation de M. Siméon au ministère, après l'effroyable discours qu'il avait prononcé contre l'auguste famille de nos princes légitimes, lorsqu'il était tribun du peuple sous Napoléon.

SIMON.

(*Mozelle.*)

CENTRE.

Donnez une voyelle de plus à ce législateur, faites-lui faire un voya-

ge en Westphalie, déliez sa langue, apprenez-lui à dire magistralement des choses médiocres, habituez-le à dîner chez lui, et vous aurez un ministre au lieu d'un ministériel.

SIVARD DE BEAULIEU.

Administrateur des Monnaies. (Manche.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

C'est dans l'administration que dirige M. Sivard de Beaulieu que se fabriquent ces armes dangereuses et puissantes qui asservissent les consciences et triomphent des oppositions. C'est du sein de ses funestes ateliers que sortent tous les jours ces nombreux talismans qui métamorphosent les boules noires en boules blanches, les minorités en majorités, et font exac-

tement sur certains hommes l'effet que produisaient les poisons de Circé. Si la corruption la plus ouverte préside à des dîners fastueux et splendides, c'est M. Sivard de Beaulieu qui en est coupable; si des lois d'exceptions ont été votées, c'est à M. Sivard qu'il faut s'en prendre : sans lui nous n'aurions ni électeurs privilégiés, ni censure, ni bannis. Hâtons-nous de dire que M. Sivard a vivement appuyé la pétition de nos compatriotes exilés, qu'il n'a voté ni pour la loi d'élections, ni pour la censure, et qu'il dîne habituellement chez lui.

TARAIRE.

Général. (Charente-Inférieure.)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Allez dire à Sparte que nous avons parmi nous un de ses antiques citoyens.

TERNAUX.

Riche Manufacturier. (Seine.)

CENTRE DE GAUCHE.

Ce fut le rival et le rival heureux de M. Benjamin Constant; c'est aujourd'hui son collègue, et ils votent ensemble quand il y a tyrannie évidente et palpable dans les projets du ministère. Survient-il un moyen terme, une voie d'accommodement, M. Ternaux s'en empare aussitôt, et abandonne la

fraction du côté gauche avec laquelle il avait voté jusque-là. Nous lui dédierons une nouvelle édition des synonymes, avec un supplément sur la différence essentielle qui existe entre la modération et la faiblesse, l'amour de la paix et l'amour de sa tranquillité personnelle, les déférences envers le pouvoir et les capitulations de conscience, les concessions et l'abandon des droits constitutionnels; entre l'homme de salon et l'homme de la Chambre représentative. M. Ternaux y pourra voir encore que la probité politique a, comme la probité privée, des principes fixes et immuables, qui ne sont nullement synonymes de ces doctrines à couleur fauve dont on se couvre comme d'un vêtement à toute saison.

TEYSSÈRE (Camille).

(*Isère.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

M. Camille Teyssère n'a parlé qu'une seule fois : mais il a parlé en député de l'Isère. Ceux qui avaient souhaité qu'il ne fût pas appelé à la Chambre, font aujourd'hui des vœux pour qu'il y reste long-temps ; ils applaudissent de plus en plus à une élection qui fut tout à la fois un acte d'injustice et d'équité.

TOUPOT DE BÉVAUX.

(*Haute-Marne.*)

CENTRE.

A Dieu ne plaise que nous insultions à une infirmité physique ;

aussi est-ce au moral que nous le plaignons de bégayer la langue constitutionnelle.

TRÉU DE MONTHIERRY.

(*Ille-et-Villaine.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Jam senior, sed cruda viro viridisque senectus.

Caractère franc; opposition bretonne; silence d'honnête homme qui vote aussi bien que ceux qui parlent le mieux.

TRONCHON.

(*Oise.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Vétéran de l'assemblée législative, dont trente années n'ont affaibli ni le courage, ni le talent.

Félicitons-en la France à laquelle le talent et le courage ne sont pas moins nécessaires aujourd'hui qu'il y a trente ans.

TURKHEIM.

Baron. (Bas-Rhin.)

CENTRE DE GAUCHE.

Nom allemand qui n'est pas encore aussi français que celui de Brackhenoffer. (*Voyez Brackhenoffer, député du Bas-Rhin*, page 29).

USQUIN.

(*Seine-et-Oise.*)

CENTRE.

Le silence de Syeyes était regardé par Mirabeau comme une calamité publique. La taciturnité

de M. Usquin est plus opiniâtre encore que celle du député constituant. On ne lui a pas entendu proférer une seule parole depuis qu'il représente à la Chambre le département de Seine-et-Oise. Sa participation aux travaux législatifs, consiste exclusivement dans le zèle qu'il met à réunir chez lui tous les ans les députés du centre, lorsque ces messieurs viennent se dédommager dans la capitale des ennuis de la vie de province. M. Usquin est centre dans le centre ; les ministres le tiennent pour un ministériel, mais les ministériels le regardent comme un ministre.

VALLÉE.

Conseiller à la Cour de Cassation. (Meuse.)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Il y a probablement un grand nombre de personnes qui ne savent pas encore que l'honorable M. Vallée est un de nos députés les plus franchement constitutionnels. Le silence qu'il garde à la Chambre a laissé l'opinion incertaine sur son compte, mais son vote est toujours celui d'un vrai citoyen. Dans le cours d'une session où nos libertés ont subi de si rudes attaques, sa constance ne s'est pas démentie une seule fois : il n'a pas livré aux ministres la loi que ses concitoyens l'avaient chargé de défendre contre les ministres;

il a repoussé toutes ces capitulations conclues avec le pouvoir sous le nom d'amendemens, et il n'a pas imaginé que, pour calmer la désaffection nationale, il fallût livrer la France à la contre-révolution. Cet hommage était dû à M. Vallée : nous le rendons au patriotisme inaltérable, au mérite modeste et aux cheveux blancs : nous avons voulu révéler une vertu qui se cache.

Des choix comme ceux du département de la Meuse réjouissent les bons Français et ne les étonnent pas. On aime à y voir un gage des élections qui se préparent. Un de nos plus célèbres écrivains est, dit-on, au nombre des candidats : le zèle et le talent qu'il a déployés pour la cause de la liberté lui méritent tous les suffrages. Sa nomi-

nation serait tout à la fois un acte de reconnaissauce et un bienfait.

VASSAL DE MONVIELLE.

(*Lot-et-Garonne.*)

CÔTÉ DROIT, DEUXIÈME SECTION.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur son compte de peur de nous répéter.

VERNEILH DE PUYRASEAU.

(*Dordogne*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Placé entre le côté gauche et le centre, il penche vers celui-là dans ses discours imprimés hors de la Chambre, et incline vers celui-ci dans ses discours prononcés à la tribune. Est-ce donc chez lui sys-

tème de bascule? Nous ne lui faisons point l'injure de le penser; et nous ne jugeons point avec cette légèreté un homme qui se montre si constitutionnel après mûre réflexion.

VILLEFRANCHE.

Marquis. (Yonne.)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

Cet orateur est doué d'un organe robuste qu'il fait souvent résonner pour son propre compte et qu'il prête encore à ses amis. Les personnes qui l'ont entendu depuis 1816 s'étonnent de ne l'avoir pas vu en 1815. Son ministère eût été bien utile dans cette session; il aurait pu, par exemple, lire les opinions écrites de M. de Blosseville pendant que ce député rem-

plissait les fonctions de juré dans l'affaire de Wilfrid-Régnault; sa voix plus calme eût remplacé avec avantage la voix de M. Bouville, trop ému par l'évasion de M. Lavalette; sa présence eût laissé moins apercevoir le vide causé par l'absence du général Canuel, qui était alors auprès du général Travot. Mais enfin, si M. de Villefranche est arrivé trop tard à la Chambre, il a réparé autant qu'il était en lui le tort qu'ont eu les hommes monarchiques de ne pas le nommer plus tôt.

VILLÈLE (DE).

(*Haute-Garonne.*)

CÔTÉ DROIT, PREMIÈRE SECTION.

On se rappelle les *moyens extrêmes* dont M. de Villèle nous

avait menacés. Sa circonspection habituelle ne s'est démentie que cette fois ; il faut l'excuser : c'était la veille du jour où il croyait être nommé ministre.

VOYER-D'ARGENSON.

(*Haut-Rhin.*)

CÔTÉ GAUCHE, PREMIÈRE SECTION.

Invariable aux époques les plus diverses, inflexible au milieu des implacables de 1815, immobile alors qu'autour de lui l'entraînement était presque général ; c'est, on le voit, un incorrigible à sa manière, ou si l'on veut, à la manière de Caton.

WELCHE.

(*Vosges.*)

CÔTÉ GAUCHE, DEUXIÈME SECTION.

Les trois députés des Vosges siégent ensemble sur le dernier banc de la gauche. Ils se serrent l'un contre l'autre et se tiennent tant qu'ils peuvent pour résister à l'attraction du centre, trop près duquel ils ont la faiblesse de s'asseoir. Le côté gauche les a vus inébranlables lors de l'irruption des lois exceptionnelles. Nous voudrions pouvoir affirmer avec certitude que leur courage ne s'est pas démenti à l'affaire des élections. Mais nous avons quelque sujet de craindre que la députation des Vosges n'ait cru voter contre les ministres en votant

avec M. Boin. Somme toute, et sauf l'amendement Boin, nous pensons que MM. Doublat, Welche et Falatieu, ne doivent pas être jugés sur leurs noms.

WENDEL (DE).

Maître de Forges, un des Secrétaires de la Chambre.

Faites-moi donc le plaisir de me donner des renseignemens un peu positifs sur le compte de M. Wendel. — Volontiers : mais d'abord, dites, s'il vous plaît, M. DE Wendel. — Comment! est-ce qu'il est noble? — Oui, et même d'une noblesse d'épée. — Il a servi? — Sans doute, car on lui a donné la croix de Saint-Louis. — Et a-t-il vu la guerre? — Parbleu! il a fait les premières

et nous sommes pour les compensations. Député constitutionnel, il a rempli son mandat, et nous aimons à croire que cet éloge ne paraîtra point suspect : nous avons trop négligé de nous faire des amis et des prôneurs, pour nous raviser lorsque tout est dit. L'optimisme est pourtant une bien belle chose ! il aurait peut-être assuré le succès de notre ouvrage. Mais est-ce donc notre faute si le blâme est plus fréquent chez nous que l'éloge ; et quand un portrait choque les yeux, faut-il s'en prendre au peintre plutôt qu'au modèle ?... Loin de nous toutefois la pensée que tout espoir soit perdu désormais pour les amis de la liberté : une nouvelle session va s'ouvrir, de nouveaux auxiliaires vont grossir les rangs con-

stitutionnels, et le jour n'est peut-être pas éloigné où nous pourrons dire enfin : Nous voilà contens !

FIN.

TABLE

DE MM. LES DÉPUTÉS,

Par ordre alphabétique de département, indiquant la série et l'année du renouvellement de chaque députation.

Pag.

AIN.

Deuxième série. (1823.)

AISNE.

Troisième série. (1824.)

Pag.

BOUCHES-DU-RHONE.

Quatrième série. (1820.)

CALVADOS.

Cinquième série. (1821.)

CANTAL.

Troisième série. (1824.)

CHARENTE.

Cinquième série. (1821.)

COTES-DU-NORD.

Quatrième série. (1820.)

CREUSE.

Première série. (1822.)

DORDOGNE.

Première série. (1822.)

Pag.

DOUBS.

Troisième série. (1824.)

DROME.

Quatrième série. (1820.)

EURE.

Quatrième série. (1820.)

EURE-ET-LOIR.

Troisième série. (1824.)

Pag.

FINISTÈRE.

Deuxième série. (1823.)

GARD.

Deuxième série. (1823.)

GARONNE (Haute-).

Cinquième série. (1821.)

GERS.

Première série. (1822.)

GIRONDE.

Quatrième série. (1820.)

HÉRAULT.

Première série. (1822.)

ILLE-ET-VILLAINE.

Première série. (1822.)

Pag.

LANDES.

Deuxième série. (1823.)

LOIR-ET-CHER.

Cinquième série. (1821.)

LOIRE.

Deuxième série. (1823.)

LOIRE (Haute-).

Quatrième série. (1820.)

LOIRE-INFÉRIEURE.

Cinquième série. (1821.)

LOIRET.

Première série. (1822.)

LOT.

Quatrième série. (1820.)

LOT-ET-GARONNE.

Cinquième série. (1821.)

MOZELLE.

Deuxième série. (1823.)

NIÈVRE.

Deuxième série. (1823.)

NORD.

Deuxième série. (1823.)

OISE.

Première série. (1822.)

ORNE.

Première série. (1822.)

PAS-DE-CALAIS.

Cinquième série. (1821.)

Pag.

PUY-DE-DOME.

Cinquième série. (1821.)

PYRÉNÉES (Basses-).

Troisième série. (1824.)

PYRÉNÉES (Hautes-).

Quatrième série. (1820.)

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Cinquième série. (1821.)

RHIN (Bas-).

Troisième série. (1824.

RHIN (Haut-).

Première série. (1822.)

RHONE.

Première série. (1822.)

SAONE (Haute-).

Deuxième série. (1823.)

SAONE-ET-LOIRE.

Quatrième série. (1820.)

SARTHE.

Deuxième série. (1823.)

SEINE.

Première série. (1822.)

SEINE-ET-MARNE.

Deuxième série. (1823.)

SEINE-ET-OISE.

Cinquième série. (1821.)

SEINE-INFÉRIEURE.

Troisième série. (1824).

SÈVRES (Deux-).

Première série. (1822.)

Pag.

SOMME.

Quatrième série. (1820.)

TARN.

Troisième série. (1824.)

TARN-ET-GARONNE.

Deuxième série. (1823.)

VAR.

Cinquième série. (1821.)

Pag.

VAUCLUSE.

Troisième série. (1824.

VENDÉE.

Deuxième série. (1823.)

VIENNE.

Troisième série. (1824.)

VIENNE (Haute-).

Quatrième série. (1820.)

VOSGES.

Quatrième série. (1820.)

YONNE.

Cinquième série. (1821.)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

ERRATA.

Article Paccard, page 143 ligne 2 ; *au lieu de* deux marquis, *lisez :* trois marquis.

Article Pasquier, page 147, ligne dernière, *au lieu de :* dans un article, *lisez :* dans cet article.

Article Rastignac, pag. 157, ligne 4, *au lieu de :* Montignac, *lisez :* Montaignac.

Article Tréu de Monthierry, page 181, en titre, *au lieu de :* Tréu *lisez :* Tréhu.



